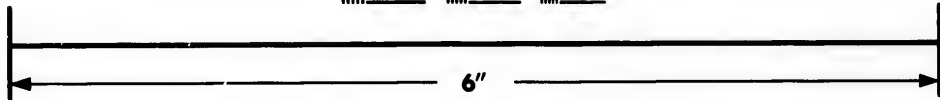
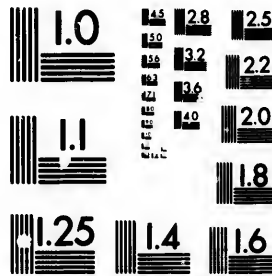


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18
20
22
25
28
32
36

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

01

© 1984

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
L'oreliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

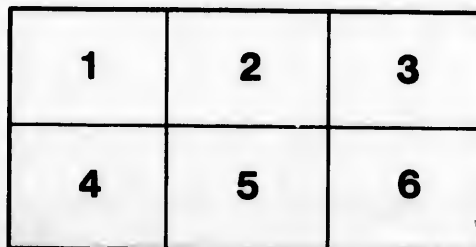
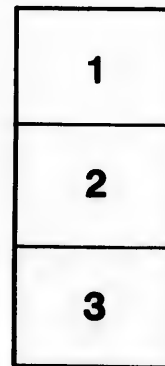
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

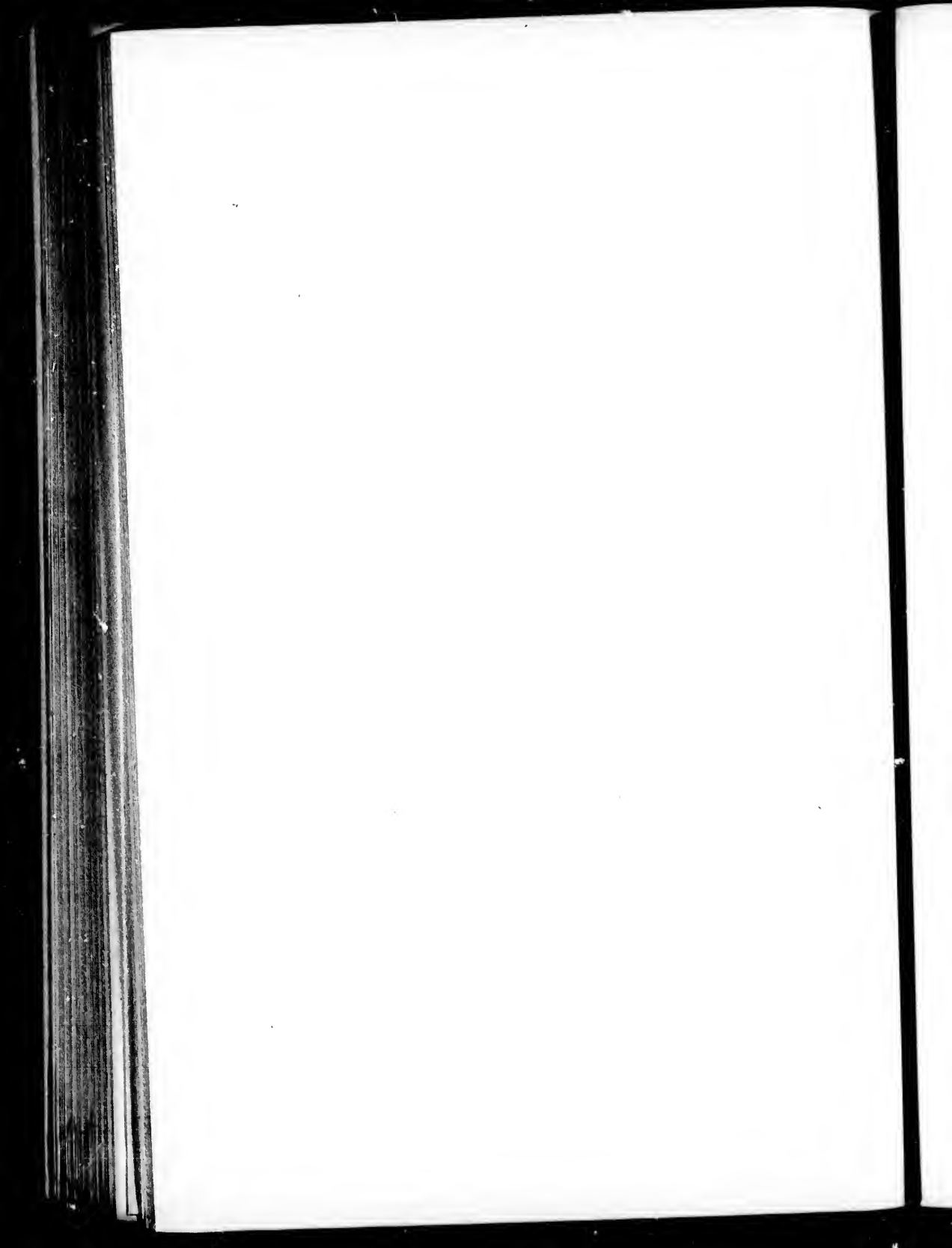
Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

rrata
to

pelure,
n à

32X



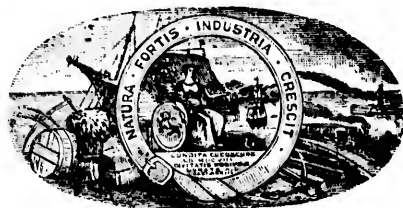
DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR ORDRE DU

CONSEIL DE VILLE

EN VERTU DE LA

RÉSOLUTION DU 18 JUIN 1898.



QUÉBEC

GEO. VINCENT & FRÈRE, IMPRIMEURS DE LA CITÉ.

1898.

d
f
li
a
f
d
e
le

f
t
l
l
d
a

I

PARC VICTORIA

L'établissement du Parc Victoria est l'accomplissement d'une des conditions du pacte d'annexion de la municipalité de St-Sauveur à la cité de Québec comme on peut s'en convaincre en lisant la section 20 du règlement No. 286 de la cité de Québec.

Après l'annexion, le Conseil de ville de Québec continua à acquérir de temps à autre quelques terrains dans le même but.

Mais le 15 juin 1894 une requête des contribuables de St-Sauveur fut présentée au Conseil de ville de Québec le priant de ne pas acheter d'autres terrains autour du marché St-Pierre, et l'opinion publique réclama qu'un autre site fut choisi pour le Parc.

De là l'achat du terrain des Dames de l'Hôpital-Général.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT NO 286, (ANNEXION DE ST-SAUVEUR.)

Section 20. Comme la municipalité du dit Village de St-Sauveur est déjà propriétaire d'un certain nombre de lots de terrain qui se trouvent compris dans le quadrilatère formé par les rues St Valier, Bayard, St-Louis et Albert, dans le dit Village, la dite Cité devra acquérir le reste des autres lots compris dans le dit quadrilatère, le dit espace de terrain étant destiné à être converti plus tard en parc ou place publique.

SEANCE DU CONSEIL DE VILLE

15 JUIN 1894. (Extrait des minutes.)

Lu une requête des contribuables de St-Sauveur priant le Conseil de renoncer au projet d'un parc public à St-Sauveur.

SÉANCE DU CONSEIL DE VILLE, 17 AVRIL 1896.

(Extrait des minutes).

ACHAT DU TERRAIN.

Lu le 1043^e rapport du comité des chemins, lequel ayant été mis aux voix a été adopté et il a été résolu :

Que le 1043^e rapport du comité des chemins maintenant devant ce conseil soit adopté, et qu'il soit en conséquence résolu :

Que ce Conseil autorise Son Honneur le Maire à signer pour et au nom de la Cité de Québec, un acte de vente et concession par lequel la Communauté des Religieuses de l'Hôpital Général de Québec a vendu et concédé à la dite Cité de Québec, un morceau de terre situé en la paroisse de Notre-Dame des Anges, Banlieue de Québec, faisant partie du numéro (4) quatre du cadastre de la dite paroisse de Notre-Dame des Anges, Banlieue de Québec, et faisant partie de *la terre des Islets*, et comprenant cette presqu'île environnée par la rivière St-Charles et s'étendant à l'ouest jusqu'au col ou isthme, c'est-à-dire la partie la plus étroite de la dite presqu'île tel que le dit morceau de terre est marqué et délimité au plan annexé au dit acte, et sitioné par les comparants, sujet à toutes les conditions et obligations stipulées par les parties dans le dit acte ;

La Cité s'obligeant entr'autres conditions aux suivantes : savoir à n'occuper et employer le dit terrain que pour en faire un parc ou jardin public à l'usage de la cité de Québec ; à y faire tous les travaux et améliorations nécessaires pour l'établissement du dit parc, à y maintenir en tout temps le bon ordre et la morale publique tel que plus amplement expliqué au dit acte, à y bâtir, avec l'assentiment des autorités compétentes deux ponts, et aussi une clôture, dans les conditions aussi stipulées au dit acte.

Et qu'en considération de la dite vente et concession la cité s'engage à payer à la dite communauté :

Une rente annuelle de cinq cents piastres à deux et demi pour cent constituée au capital de vingt mille piastres, la dite rente payable semi annuellement aux dates fixées par le dit acte de vente et concession.

Et que la dite somme de cinq cents piastres requise pour payer la dite rente annuelle constituée de l'année courante, mai et novembre soit prise à même les débentures autorisées par l'acte 59 Victoria pour l'établissement d'un parc.

EXTRAIT DES MINUTES DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE VILLE

Vendredi, 7 mai 1897.

La correspondance suivante a été échangée entre Son Honneur le maire et Son Excellence le gouverneur-général du Canada, relative à la verbalisation du nouveau parc, savoir :

Extrait des délibérations du comité des chemins, séance du 23 février 1897.

“ A la demande de Son Honneur le maire, le secrétaire donne lecture d'un projet de règlement qui devra être soumis à l'approbation du conseil de ville, au sujet d'un nouveau parc ou lieu de promenade et récréation, actuellement en voie d'établissement sur l'étendue de terrain en forme de presqu'île environnée par la rivière St. Charles formant partie du lot de terrain désigné par le numéro quatre au cadastre officiel du territoire cadastré sous le nom de paroisse Notre-Dame des Anges, sur la rive gauche de la dite rivière St. Charles, et s'étendant à l'ouest jusqu'au col ou isthme de la dite presqu'île.

“ A la clause du projet de règlement désignant le parc en question sous le nom de Parc Parent, M. le maire suggère d'y substituer le nom de Parc Victoria, vu que son inauguration vers la fin de juin, doit coïncider avec les fêtes qui auront lieu à l'occasion du jubilé de la Reine.

“ Je propose, messieurs, dit Son Honneur le maire, que le nouveau parc soit nommé “ Parc Victoria ” en mémoire du soixantième anniversaire de l'avènement de Sa Majesté au trône de la Grande Bretagne et d'Irlande.

“ Nous devons au règne de Notre Gracieuse Souveraine, dit Son Honneur le Maire, cette liberté politique, civile et religieuse

qui a rendu en particulier le peuple canadien français heureux. Dès le début de son règne, le sceptre de Sa Majesté fut notre protecteur et notre égide et nous lui devons d'être entrés dans la voie large de la réalisation de nos aspirations."

"Toutes les villes du Canada, Montréal, Toronto, Halifax, Winnipeg, etc., célébreront en juin ses noces de diamant avec beaucoup d'éclat. Il nous faut nous joindre à ce concert de réjouissances, et je propose que le parc soit officiellement inauguré sous le nom de "Parc Victoria" à cette occasion"

"Le temps ne pourrait être mieux choisi, car les parterres seront dans toutes leur splendeur sous les masses de fleurs et de verdure, nous aurons aussi des discours et des adresses de circonstance. Ce sera l'occasion d'une grande fête civique.

"M. le Président Roy parlant au nom des membres qui composent le Comité des Chemins dit que cette suggestion de Son Honneur le maire est une surprise pour le Comité, on s'était habitué à l'idée du "Parc Parent". Puis il était tout raisonnable que le nom du Maire fût attaché à ce parc comme reconnaissance publique des immenses services rendus à la ville par Son Honneur le maire.

"MM. les échevins Norris, Boisvert, Leonard et Drolet parlent dans le même sens.

Mais Son Honneur le Maire Parent exprime de nouveau son désir formel de s'effacer pour que le nouveau parc soit nommé Parc Victoria.

Et la proposition étant mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme.

W. D. BAILLAIRGÉ,
Secrétaire du Comité des Chemins.

CABINET DU MAIRE

Hôtel de Ville, Québec, 8 mars 1897.

A Son Excellence Lord Aberdeen,
Gouverneur-général du Canada.

Excellence,

J'ai l'honneur de vous informer que c'est le vœu unanime des citoyens de Québec de marquer par une démonstration

publique le soixantième anniversaire de l'avènement de Sa Majesté Notre Très Gracieuse Souveraine au trône de la Grande Bretagne et d'Irlande.

Je suis chargé de vous prier de vouloir bien vous faire notre interprète auprès de Sa Majesté pour obtenir d'Elle la permission de donner son nom à un parc public que la cité de Québec établit actuellement sur les bords de la rivière St-Charles, sur les confins de la Cité, dont l'inauguration solennelle aura lieu en juin prochain.

Nous sommes heureux de pouvoir ainsi réaliser la pensée toute bienveillante née du cœur de Sa Majesté et qui l'a portée à exprimer le vœu que les fêtes jubilaires projetées soient marquées par l'établissement d'œuvres de philanthropie, de bienfaisance et de charité chrétienne, d'instruction et d'éducation, ou de récréation et d'amusement pour les classes populaires.

Aussi la cité de Québec serait particulièrement heureuse s'il lui était permis de donner le nom de Victoria à ce nouveau parc qui sera l'un des ornements de la vieille forteresse la plus ancienne capitale des Colonies de l'Empire en Amérique.

Ce parc nouveau, établi surtout pour l'avantage des classes ouvrières qui habitent les quartiers St-Roch, Jacques-Cartier, St-Valier et St Sauveur, sera doublement cher à ceux qui pourront en jouir, car il unit ensemble deux noms chers à la population canadienne-française de Québec : je veux dire le nom de l'illustre marin Jacques-Cartier qui y opéra son débarquement il y a plus de deux siècles, et le nom vénéré de la grande reine dont le règne bienfaisant a conquis à jamais le cœur de ses sujets français du Canada.

La cité de Québec a gardé la mémoire du séjour prolongé que fit dans ses murs S. A. R. le duc de Kent, père de notre Auguste Souveraine, et plus tard, Son Altesse Royale la princesse Louise ; elle n'a pas oublié non plus le passage de Leurs Altesses Royales le prince de Galles, les ducs d'Edimbourg, de Connaught, d'Albany, d'York, et c'est avec un sentiment de profonde gratitude que ses habitants se souviennent des efforts bienfaisants que le règne de Sa Majesté a produits pour le Canada tout entier.

Pour mettre Votre Excellence au courant des détails de ce projet, j'ai l'honneur de vous transmettre un extrait des délibérations de la commission de voirie chargée de l'étude préliminaire de cette question, ainsi qu'un plan indiquant la situation du parc, etc.

Nous n'attendons que l'assentiment que nous espérons obtenir de Sa Majesté par Votre entremise pour passer un règlement municipal à cette fin, et de ce jour l'établissement du parc Victoria sera un fait accompli.

En attendant la faveur d'une réponse favorable,

J'ai l'honneur de me sousscrire,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

S. N. PARENT,

Maire de Québec.

Ottawa, 5 mai 1897.

Monsieur,

La demande contenue dans votre lettre du 8 mars dernier, afin d'avoir la permission de la Reine, de donner le nom " Victoria " à un parc devant être inauguré à Québec dans le mois de juin prochain, en souvenir de la 60e année du règne de Sa Majesté, a été mise devant Sa Majesté et d'après copie de la dépêche du Secrétaire d'Etat pour les colonies, qui accompagne la présente, vous remarquerez que Sa Majesté a gracieusement consenti à accorder la permission demandée.

J'ai l'honneur d'être,

L'obéissant serviteur de Votre Honneur,

DAVID ERSKINE,

Secrétaire du Gouverneur-général.

M. Chamberlain à Lord Aberdeen, Canada.

No. 100.

Rue Downing, 23 avril 1897.

Milord,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche No. 83 du 16 mars, transmettant copie d'une lettre adressée à nous par le maire de Québec, nous priant d'exprimer à la Reine le

désir que la Cité a de donner son nom au parc, qui sera inauguré dans le mois de juin prochain, en souvenir de la 60^e année du règne de Sa Majesté.

J'ai à vous prier d'informer Son Honneur que sa demande a été déposée devant la Reine et que Sa Majesté a gracieusement consenti à accorder la permission désirée.

J'ai etc.,

J. CHAMBERLAIN.

M. l'échevin Rioux secondé par M. l'échevin Drouin a proposé et il a été

Résolu : Que la correspondance des documents échangés entre Son Honneur le maire et Son Excellence le Gouverneur-général du Canada, au sujet du parc Victoria et les réponses transmettant l'assentiment de Sa Majesté soient inscrits dans les minutes de la séance de ce soir, vu l'importance de ces documents.

CANADA,)
QUÉBEC.)

CITÉ DE QUÉBEC, HOTEL DE VILLE.

Québec, 10 juin 1897.

SOIXANTIÈME ANNIVERSAIRE DU JOYEUX AVÈNEMENT DE SA
MAJESTÉ LA REINE VICTORIA AU TRÔNE D'ANGLETERRE.

Pour me rendre au désir universellement exprimé par les citoyens de Québec, et afin de leur permettre de manifester leur attachement à la personne de Sa Majesté, leur loyauté à Sa Couronne et aussi pour marquer par un jour de réjouissances publiques, leur joie et leur reconnaissance pour les heureux événements et les bienfaits sans nombre qui ont signalé son règne, je, soussigné, Maire de Québec, proclame par les présentes mardi, le vingt-deux juin courant, (1897) soixantième anniversaire de l'avènement de Notre Très Gracieuse Souveraine au trône d'Angleterre jour de fête légale et congé civique, et j'engage tous les citoyens de Québec, à célébrer dignement ce glorieux anniversaire.

Attesté, S. N. PARENT,

Maire de Québec,

L. S.

H. J. J. B. CHOUINARD,

Greffier de la Cité.

RÈGLEMENT No. 347

CITÉ DE QUÉBEC

CITÉ DE QUÉBEC,)
District de Québec, (A Savoir :

RÈGLEMENT, établissant et nommant le Parc Victoria.

(Rédigé en langue française.)

A une assemblée du Conseil de la Cité de Québec, tenue à l'Hôtel-de-Ville, de la cité le dix-huitième jour de juin, mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, conformément à la loi, et en vertu d'un règlement passé par ce conseil, en conséquence d'icelle, et après l'accomplissement exact de toutes les formalités prescrites par le statut en tel cas fait et pourvu, à laquelle assemblée sont présents les deux tiers des membres composant le dit conseil de la cité de Québec, c'est à savoir :

Son Honneur le maire, et messieurs les échevins Bélanger Boisvert, Bussière, Cantin, Cook, Côté, (St.-Jean), Drolet, Drouin, Dussault, Griffin, Lavery, Leonard, Madden, Norris, Paquet, Pouliot, Rancour, Rioux, Rochette, Roy, Savard, Sharples, Tanguay, Vincent.

Il est en conséquence ordonné et statué par le Conseil de la cité de Québec, et le dit conseil ordonne et statue comme suit, à savoir :

Attendu que par les statuts de la Législature de cette province, 9 Viet., ch. 47, section 23, et 59 Viet., ch. 59, section 11, la cité de Québec a été autorisée à établir un parc ou place publique dans la partie nord-ouest de la Cité, ou en dehors des limites de la Cité.

Attendu que pour établir le dit parc, la dite cité de Québec a acquis des Dames Religieuses de l'Hôpital Général de Québec le terrain ci-après décrit, situé sur la rive gauche de la rivière St-Charles, le dit terrain en forme de presqu'île devant être relié à la rive droite de la rivière St-Charles par deux ponts dont la construction a été autorisée par Son Excellence le Gouverneur-Général du Canada, le 5 septembre 1896, conformément à la loi.

Attendu que la date fixée pour l'inauguration du dit parc coïncide avec la date de la commémoration du soixantième an-

niversaire de l'avènement de Notre Très Gracieuse Souveraine, Sa Majesté la Reine Victoria, au trône d'Angleterre ;

Attendu que suivant le vœu unanime de ce Conseil, une requête a été adressée à Son Excellence le Gouverneur-général le priant d'obtenir de Sa Majesté son consentement à ce que le nouveau parc soit appelé Parc Victoria, et ce pour perpétuer la mémoire des effets bienfaisants de son long règne dans tout l'Empire britannique et en particulier pour ce pays, et aussi pour conserver le souvenir du séjour dans notre cité de plusieurs des membres de la famille royale qui ont su gagner l'estime de nos concitoyens.

Attendu que par l'entremise du Très Honorable J. Chamberlain, son Secrétaire d'Etat pour les colonies, et de Son Excellence Lord Aberdeen, Gouverneur-général du Canada, Sa Majesté la Reine a fait connaître Son gracieux assentiment à ce que le dit parc soit nommé Parc Victoria :

Et ce Conseil voulant marquer par une fête publique et solennelle la célébration des noces de diamant du règne de Sa Majesté la Reine Victoria,

Il est en conséquence ordonné et statué par le Conseil de la cité de Québec et le dit Conseil par les présentes ordonne et statue comme suit, savoir :

1o. Un parc ou lieu de promenade et de récréation pour le public est par les présentes établi près de l'endroit où Jacques-Cartier, le découvreur du fleuve Saint-Laurent, a hiverné à Québec en 1534, sur l'étendue de terrain en forme de presqu'île environnée par la rivière St-Charles formant partie du lot de terrain désigné par le No. 4 du cadastre officiel du territoire cadastré sous le nom de paroisse Notre-Dame des Anges sur la rive gauche de la dite rivière St-Charles, et s'étendant à l'ouest jusqu'au col ou isthme de la dite presqu'île :

2o. Afin de perpétuer la mémoire du 60^e anniversaire de l'avènement de Notre Très Gracieuse Souveraine, Sa Majesté la Reine Victoria, au trône d'Angleterre, savoir le 22 juin 1897, le dit parc est par les présentes nommé et sera connu sous le nom de **PARC VICTORIA** ;

3o. Deux ponts seront construits sur la dite rivière St Charles, pour relier le dit parc à la Cité, lesquels ponts seront faits selon les plans approuvés par Son Excellence le Gouverneur-général du Canada ;

4o. Une avenue de soixante pieds de largeur sera ouverte sur le lot de terrain désigné par le No. 3 au cadastre officiel de la dite

paroisse Notre-Dame des Anges, laquelle avenue s'étendra en droite ligne depuis le point de jonction des rues Bédard et St-Ambroise jusqu'à l'un des dits ponts ci-dessus mentionnés, laquelle avenue sera appelée "Avenue Parent."

Attesté [L. S.]

S. N. PARENT,
Maire de Québec.

H. J. J. B. CHOUINARD,
Greffier de la Cité.

CITÉ DE QUÉBEC

CÉLÉBRATION A QUÉBEC DU

60^{ième} ANNIVERSAIRE

DE L'HEUREUX AVENEMENT DE

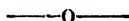
SA MAJESTE LA REINE VICTORIA

AU TRÔNE D'ANGLETERRE

ET DE LA FÊTE NATIONALE DES CANADIENS-FRANÇAIS

LA SAINT-JEAN BAPTISTE

1837-1897



DIEU SAUVE LA REINE ! GOD SAVE THE QUEEN !

O CANADA ! TERRE DE NOS AIEUX ! !

NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS

PROGRAMME

Le comité civique nommé par le Conseil de ville de Québec par résolution en date du 18 mai dernier, a pris sur ses charges l'organisation de la fête.

Dès le 3 d'avril dernier, une assemblée publique des citoyens, convoquée par Son Honneur le maire, avait commencé le mouvement.

Mais les citoyens présents décidèrent de laisser au Conseil le soin de faire les préparatifs.

Le comité civique s'est assuré d'abord la coopération de la Société St-Jean Baptiste qui a gracieusement consenti à avancer de deux jours la célébration de la fête de son Saint patron.

Le comité a nommé commissaire-ordonnateur en chef de la fête le capitaine F. Pennée, chef de police.

Le Comité a lancé des invitations à toutes les autorités ecclésiastiques, civiles et militaires, aux sociétés nationales de langue anglaise et française et à toutes les organisations qui prennent part aux processions, aux fêtes nationales ou civiques.

MESSE A LA BASILIQUE

La Société St-Jean-Baptiste commencera la célébration par une messe solennelle à la Basilique à 8 heures.

Messe Royale de Dumont, harmonisée par Gustave Gagnon, chantée par un chœur nombreux composé de l'Union Musicale et d'autres amateurs, avec accompagnement de fanfare.

A l'Épître *L'Ave Maria* de Mascagni, Solo de Mezzo Soprano par Mlle Legendre.

A "l'Offertoire" *Salve Regina* de Davis, par Mlle Casault, L'orgue sera tenu par M. Ernest Gagnon et M. Gustave Gagnon.

DISCOURS DE CIRCONSTANCE

par l'abbé Camille Roy, professeur au Séminaire de Québec.

PROCESSION

La procession se formera ensuite sur l'Esplanade, à neuf heures et le départ aura lieu à dix heures précises.

PARCOURS DES RUES.

Esplanade, rue St. Louis, Place d'Armes, Buade, de la Fabrique, St. Jean, d'Aiguillon, Côte d'Abraham, rues St. Valier, St. Roch, St. Joseph, St. Valier, Massue, St. Sauveur, St. Ambroise, Avenue Parent, Parc Victoria.

La procession défilera par les rues ci-dessus nommées et se rendra sur le terrain situé entre l'Avenue Parent, la rue St. Ambroise et la Rivière St-Charles près du Pont qui conduit au Parc Victoria. Ce terrain appartient aux révérendes Dames religieuses de l'Hôpital Général de Québec qui l'ont gracieusement mis à la disposition de Son Honneur le maire pour la circonstance.

ORDRE DE LA PROCESSION

Voici l'ordre dans lequel défilera la procession.

Les corps militaires se formeront en brigade au manège militaire et viendront prendre place sur la rue St-Louis en tête du défilé qui sera comme suit :

PREMIÈRE DIVISION (No. 1 à 19)

- 1o. Détachement de la Police Municipale.
- 2o. Détachement des Hussards Royaux Canadiens.

30. Détachement de la Batterie de Campagne de Québec.
40. Détachement de la Batterie d'Artillerie de Garnison.
50. Détachement de l'Ecole Royale d'Artillerie Canadienne, avec fanfare.
60. Détachement de la Batterie d'Artillerie Royale Canadienne.
70. Détachement du 8e Bataillon d'Infanterie, Carabiniers Royaux, avec fanfare.
80. Détachement du 9e Bataillon d'Infanterie, Voltigeurs de Québec, avec fanfare.
90. La Brigade du Feu de Québec.

DEUXIÈME DIVISION (No. 10 à 21 inclusivement)

La Société St-Jean Baptiste de St-Sauveur et les associations qui relèvent d'elle.

DIVISIONS 3, 4 ET SUIVANTES JUSQU'À 17

La Société St-Jean Baptiste de Québec et les associations et corps marchant avec elle.

DIX-SEPTIÈME DIVISION

Le Commissaire ordonnateur général de la Société St-Jean-Baptiste.

La fanfare de la Garde Indépendante de Champlain.

(Nos. 21 à 98)

980. L'Union Allet, Zouaves pontificaux, avec leur drapeau et le drapeau de Carillon et Insignes, Escortés par la Garde Indépendante Champlain, et un représentant de Champlain.

La Bannière principale de la Société St-Jean-Baptiste, le Chapelain et le Président Général de la Société et le Comité de Régie avec le Grand Drapeau Blanc.

990. La Société St-Patrice.

1000. La Société St-André.

1010. La Société St-George.

1020. Le Conseil de Ville de Québec, avec Son Honneur le Maire.

Présentation par Son Honneur le maire d'une adresse à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur Chapleau.

Réponse de Sir Joseph Adolphe Chapleau.

Discours de circonstance, en langue anglaise par l'honorable T. H. Duffy, commissaire des Travaux Publics.

Discours de circonstance, en langue française, par l'honorable J. E. Robidoux, secrétaire provincial.

Proclamation par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de l'ouverture du Parc Victoria au public. Salut Royal de 21 coups de canon par la Batterie de Campagne et feu de Mousqueterie par les corps militaires.

Chant National,

God Save the Queen,

O Canada.

Promenade des invités sur le Parc.

A 2 heures de l'après-midi, il y aura sur la rivière St-Charles, autour du Parc, des courses nautiques au nombre de 8, et des prix au montant de \$175.00 seront distribués aux heureux concurrents. Il y aura une fanfare sur le terrain.

La pièce de résistance sera le grand feu d'artifice sur le terrain de l'Hôpital Général, en face du Parc Victoria.

Il y aura aussi illumination des principaux édifices publics dans toutes les parties de la ville.

Les citoyens sont instamment priés de décorer les rues et leurs résidences ou établissements de commerce, et de les illuminer toute la soirée.

Les cochers de place et les propriétaires de voitures particulières sont priés de ne pas encombrer les rues où passe la procession, et les abords du terrain Avenue Parent, afin de prévenir les accidents.

F. PENNÉE,

Chef de Police, Commissaire ordonnateur en chef.

LES FÊTES JUBILAIRES. (1)

Le jubilé de la Reine a été célébré hier, dans tout le Canada, avec beaucoup de solennité. Partout, les fêtes ont été grandioses et dignes du glorieux événement qu'elle commémorait.

1--L'Événement, mercredi, 23 juin 1897.

A Québec, cependant, à cause de la désagréable température, il a fallu supprimer une partie du programme. Un ciel sombre et pluvieux, et des rues boueuses, nous ont privé de la procession, qui devait être superbe, dit-on, et de divers amusements que l'on s'était donné beaucoup de peine à organiser. Mais, sur la fin de la journée, la température s'étant remise au beau, Québec pu consacrer la soirée à l'illumination et à des feux d'artifice, dont nous parlons plus en détails dans une autre colonne, et notre population s'en donna à cœur joie.

Ces fêtes resteront à jamais mémorables dans l'histoire de l'Empire britannique. Toutes les classes de la société y ont pris part. Le peuple et le clergé de toutes les dénominations religieuses ont uni leur voix en cette circonstance solennelle pour rendre hommage à leur auguste souveraine, et supplier le Très Haut de répandre sur elle ses bénédictions et de la conserver encore longtemps à l'affection de ses sujets.

Plaise à Dieu que cette prière Lui soit agréable, et que ce règne glorieux et pacifique, qui a vu naître les libertés constitutionnelles dont nous jouissons aujourd'hui et qui a été si fécond en progrès et en bienfaits pour notre pays, puisse se prolonger encore pendant plusieurs années. C'est là le vœu le plus sincère du peuple canadien, et en particulier de la nation canadienne-française, dont la loyauté à la couronne et l'affection envers l'illustre femme qui la porte si glorieusement, ne se sont jamais démenties.

Français de cœur, de langue et de religion, refractaire à toute assimilation anglaise et toujours fidèles à nos traditions nationales, nous sommes cependant sincèrement loyaux et profondément attachés aux institutions britanniques. C'est du fond du cœur que nous avons chanté hier avec tous les peuples de l'Empire : *God save the Queen.*

LE JUBILE DE LA REINE

— — — — —
UNE BELLE MESSE A LA BASILIQUE

L'INAUGURATION DU PARC VICTORIA

— — — — —
UNE SPLENDIDE ILLUMINATION

Hier, dans tout l'Empire britannique, c'était grand jour de fête à l'occasion du soixantième anniversaire de l'avènement au trône de Sa Majesté la reine Victoria. A Québec comme dans toutes les autres villes du Canada, la seule colonie confédérée de l'Angleterre, c'était jour de réjouissance, car l'on célébrait notre fête nationale, en même temps que le jubilé de la reine.

Dès les 7 heures hier matin, la foule commençait à circuler dans les rues pavoisées de drapeaux aux diverses couleurs et bordées d'arbres pour la circonstance. Partout l'animation était extraordinaire, mais malheureusement la pluie, une pluie fine et persistante, vint se mettre de la partie vers 8.30 heures pendant la messe et gâta toute la fête. De grands préparatifs avaient été faits pour la procession, mais elle a été forcément remise à l'après-midi.

LA MESSE A LA BASILIQUE

Comme par le passé, la société St-Jean Baptiste, toujours fidèle à ses vieilles coutumes, a tenu encore cette année à commencer la célébration de son nouvel anniversaire par une grande messe.

A cette occasion la Basilique avait été magnifiquement décorée. Nombre de banderolles partant de la voûte venaient s'attacher, les unes au premier jubé, les autres au second et au troisième. Plusieurs drapeaux s'élevaient aussi dans le bas-

chœur et dans la nef et présentaient un agréable coup d'œil, à la lumière des centaines de lampes, obligées de remplacer " Phébus."

Le service divin a été célébré par Mgr Gagnon, assisté de MM. les abbés Faucher et Godbout.

Pendant la célébration, nous avons remarqué dans le chœur un détachement de la Garde Indépendante Champlain qui a présenté les armes à l'élévation et exécuté divers mouvements appropriés durant l'office.

A l'Orgue on a exécuté la messe de Dumont, harmonisée par M. Gustave Gagnon, chantée par un chœur nombreux composé de l'Union Musicale et d'autres amateurs, avec accompagnement de fanfare.

A l'Épître l'*Ave Maria* de Mascagni, solo de Mezzo Soprano par Mlle Legendre.

A l'Offertoire *Salve Regina* de Davis, par Mlle Casault. L'orgue était tenu par M. Ernest Gagnon et M. Gustave Gagnon.

La partie musicale a été très bien réussie et nos cantatrices méritent des éloges.

Au bas chœur, nous avons remarqué NN. SS. Marois, Laflamme, Têtu, Pâquet, MM. les abbés Faguy, Gauvreau, de St-Roch, tous les vicaires, le personnel du Séminaire, plusieurs prêtres des environs, les Frères et leurs élèves et les Sœurs de la Charité.

Parmi les invités: Sir L. N. Casault, les honorables juges Caron, Chauveau et Andrews, les honorables MM. Chapais, Larue, Dechêne, Turgeon, Shehyn, Parent, MM. J. Tessier, F. Carbrav, R. Boisseau, président de la St-Jean Baptiste, J. B. Caouette, les échevins Roy, Cantin, Pouliot, Dussault, Drolet, Vincent, etc., chevalier Martineau, M. Thibaudeau, D. Brousseau, N. Levasseur, consul du Brésil, les zouaves, Chevalier Trudel, hon. Ed. Rémillard, Ed. Matte, les présidents des différentes sociétés, etc.

Les sections de la société St-Jean-Baptiste étaient représentées comme suit :

Section St-Roch : MM. Huard, et Jean Nadeau.

Section Notre-Dame : MM. G. Bellerive et A. Drolet.

Section St-Jean : MM. Dr Boulé et F. X. Genest.

Dans le bas-chœur l'on a remarqué le petit St-Jean-Baptiste, représenté par le fils de M. Jos. Nadeau, surveillant de la Com-

mission du Havre. Nous avons aussi remarqué un corps composé de zouaves.

Le comité de réception à l'église était sous la surveillance de M. L. Bergevin.

La quête a été faite dans la nef par M. l'échevin Lavery et son épouse, et dans les côtés latéraux par les zouaves Lyonnais et Trudel.

Le sermon de circonstance a été prononcé par M. l'abbé C. Roy, du Séminaire.

Après la messe, M. le Président de la Société St-Jean-Baptiste se rendit à l'archevêché accompagné des différents officiers et présenta l'adresse suivante à Mgr. Marois, vicaire général,

Monseigneur.

La Société St-Jean-Baptiste de Québec, qui célèbre aujourd'hui la fête de son glorieux patron, tient à venir déposer aux pieds de Son Eminence le Cardinal Taschereau, archevêque de Québec, l'hommage de son dévouement, et à resserrer les liens d'attachement qui ont toujours existé entre la Nationalité Canadienne-Française et sa mère bien-aimée l'Eglise Catholique.

Comment oublier, en effet, les travaux sans nombre accomplis pour assurer au Canada un progrès et un avancement que tous se plaisent à reconnaître.

Vous voudrez bien, Monseigneur, vous faire auprès de Son Eminence et de Mgr. l'administrateur du diocèse, l'interprète de ses sentiments.

Nous désirons mêler à notre fête nationale le nom d'une Souveraine universellement respectée, dont le règne a vu la réalisation de nos libertés constitutionnelles et qui aujourd'hui atteint le 60e anniversaire de son avènement glorieux, Sa Majesté Victoria.

Tenant en main la feuille d'érable et la rose, emblème de l'Angleterre, nous souhaitons que cette anniversaire en soit un de paix et le gage d'une prospérité qui ne fera que grandir.

R. P. BOISSEAU,
P. G. de la Société St-Jean-Baptiste.

RÉPONSE DE MGR. MAROIS.

Voici la réponse de Monseigneur :

M. le président,
Messieurs,

Au nom de notre vénéré archevêque, Son Eminence le Cardinal Taschereau, et de Sa Grandeur Monseigneur l'Administrateur, je reçois avec bonheur et avec empressement les hommages de respect et de dévouement que la Société St-Jean-Baptiste de Québec, tient aujourd'hui à déposer aux pieds des représentants de l'autorité religieuse.

La nationalité canadienne française, qui est née et qui a grandi sous l'égide de la religion, ne saurait oublier que si elle doit à l'Eglise les gloires les plus pures de son passé, c'est de l'Eglise qu'elle doit attendre son salut dans l'avenir. Or, l'Eglise catholique en ce pays, comme dans tous les pays qui ont le bonheur de faire partie du royaume de Jésus-Christ sur la terre, s'incarne visiblement et principalement, sous la direction du Pontife Suprême, dans la hiérarchie épiscopale, dépositaire de son autorité et dispensatrice de ses lumières et de ses faveurs.

Vous voulez bien rappeler, Monsieur le Président, les services rendus par le clergé au peuple canadien. Le clergé, en effet, s'est dévoué avec zèle à l'œuvre patriotique et glorieuse dont nous recueillons maintenant les fruits. Dois-je l'ajouter, il n'a travaillé si efficacement au vrai progrès du Canada que parce qu'il a suivi les directions venues de ses chefs, et le peuple canadien lui-même, aujourd'hui si fier de son avancement matériel et spirituel, n'a atteint un tel degré de prospérité et de gloire que parce qu'il a marché en union d'intelligence et de volonté avec ses pasteurs. Le passé, Messieurs, doit servir à dissiper les nuages du présent et à éclairer l'avenir.

En cette joyeuse circonstance, l'Eglise se fait un pieux devoir de se joindre à l'Etat pour célébrer le jubilé de l'auguste Souveraine que des milliers de poitrines acclament, et pour remercier le ciel de nous avoir fait vivre sous un règne si fécond pour nous en libertés constitutionnelles les plus chères. Ces libertés, sachons les apprécier en paroles et en actes et prouver que nous en comprenons toute la valeur en les conservant avec soin et religion aux générations futures qui attendent de nous cet héritage sacré.

C'est à ce prix, Messieurs, et en affermissant les bases de cette justice sociale, si nécessaire à la paix des nations, que nous rendrons notre pays prospère et heureux, digne des hautes destinées auxquelles il est appelé, et que la Société St-Jean-Baptiste de Québec travaille, par de si louables efforts, à assurer et à réaliser.

LA PROCESSION

La procession ayant été annoncée pour 1 heure de l'après-midi, dès midi et demi la foule commença à circuler dans les rues. Quelques grains de pluie tombaient encore, mais tout faisait prévoir du beau temps.

La procession se forma sur l'Esplanade. Des invitations avaient été adressées à toutes les autorités ecclésiastiques, civiles et militaires, aux sociétés nationales de langue anglaise et française et à toutes les organisations qui prennent part aux processions, aux fêtes nationales et civiques.

Tous avaient accepté l'invitation et l'on pouvait compter sur une procession imposante, mais la température inclemente est venue tout déranger et plusieurs corps militaires n'ont pas pris rang dans la procession.

La procession s'est ébranlée à 1.30 et a défilé par les rues d'Auteuil, Esplanade, St-Louis, Place d'Armes, Buade, de la Fabrique, St-Jean, d'Aiguillon, Côte d'Abraham, St-Valier, Massue, St-Sauveur, St-Ambroise, Avenue Parent, Parc Victoria.

Sur le parcours il y avait foule de personnes pour voir défilé la procession.

Venait en tête la brigade du feu, puis la fanfare des Hussards Canadiens, la société des Commis-Marchands, la fanfare de l'Union Musicale, la société des Artisans Canadiens-français, les sociétés St-Georges, St-André, St-Patrice, le représentant de Champlain, la Garde Indépendante Champlain avec fanfare, la société St-Jean Baptiste.

On a beaucoup regretté l'absence de nos bataillons militaires qui n'ont pu prendre part à la procession vu la mauvaise température.

La procession arriva au Parc Victoria vers les 2.30 heures.

AU PARC VICTORIA

Malgré l'inclément température, plus de 20,000 personnes s'étaient donné rendez-vous hier après-midi, au parc Victoria, sur les bords de la rivière St-Charles. Une immense estrade érigée pour la circonstance, disparaissait sous un amas de fleurs aux couleurs variées. Outre les orateurs du jour nous avons remarqué sur cette estrade Mgr. Marois, mesdames Chapleau et Parent, les honorables MM. Turgeon, Dechêne, juge Déry, M. J. Tessier, N. LeVasseur, Phon. Chs. Langelier, MM. Rodolphe Roy, Amedée Robitaille, H. J. J. B. Chouinard, G. Carroll, M. P. MM. les échevins, les présidents des sociétés, etc.

A l'arrivée de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, les applaudissements éclatèrent et dès que le calme fut rétabli, Son Honneur le maire lut l'adresse suivante au lieutenant-gouverneur :

A Son Honneur Sir Joseph Adolphe Chapleau, chevalier de l'Ordre Très Distingué de St-Michel et de St-Georges, membre du Conseil Privé de Sa Majesté pour le Canada, lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Vous avez fait aux citoyens de Québec grand honneur en acceptant de venir célébrer avec eux le jour glorieux qui s'est levé ce matin sur le plus vaste empire du monde. Représentant parmi nous l'auguste Souveraine dont le nom retentit aujourd'hui au milieu des acclamations du peuple sur tout les points du globe terrestre, vous êtes venu rehausser par votre présence, avec Lady Chapleau, cette ovation populaire qui vient s'ajouter à tant d'autres dont Québec garde fièrement le souvenir.

Nous voici tous réunis près de vous, groupés autour de ces bannières, de ces emblèmes nationaux auxquels nous attachons tant de prix, confondus ensemble dans une union fraternelle dont rien ne trouble l'harmonie, pour vous offrir l'hommage de notre respect et témoigner publiquement de notre loyauté à la Couronne d'Angleterre que vous représentez chez nous avec tant de dignité et d'éclat.

Une même pensée nous a réunis sur ce terrain qui nous sera désormais doublement cher, puisqu'il aura été à la fois l'endroit où Jacques Cartier fit son premier séjour en Canada en 1635, et à plus de deux siècles de distance, le lieu choisi par nous,

pour marquer un fait à jamais mémorable dans les annales du genre humain ; deux événements bien importants pour nous dont le premier rappelle la conquête de ces rives au christianisme et à la civilisation, et le second les noces de diamant d'un règne dont la durée et la splendeur feront époque dans l'histoire.

Nous célébrons aujourd'hui le soixantième anniversaire du joyeux avènement de Sa Majesté au trône d'Angleterre, et nous avons voulu que cette fête soit profondément gravée dans tous les cœurs.

Voici d'abord une loyale adresse des bons et fidèles sujets de Sa Majesté, les habitants de Québec, dans laquelle ils ont voulu mettre des félicitations et des souhaits, véritable expression des sentiments de leurs cœurs, et qu'ils vous prient de vouloir bien déposer au pied du trône de Notre Très Gracieuse Souveraine. Puis, ici même, sous nos pieds, s'étendent les pelouses et les allées ombreuses d'un parc spécialement établi pour l'amusement et la récréation des classes populaires, et que nous vous prions d'ouvrir et d'inaugurer solennellement, sous le nom de Parc Victoria. Sa Majesté ayant bien voulu signifier à cela son gracieux assentiment.

La cité de Québec a des raisons particulières de se réjouir des fêtes triomphales par lesquelles tout l'empire célèbre ces noces de diamant, car en plus d'une circonstance elle a reçu de la famille royale d'Angleterre des marques non équivoques de l'intérêt qu'Elle porte à la cité de Champlain.

Nos concitoyens gardent un excellent souvenir du séjour prolongé que fit dans nos murs Son Altesse Royale le duc de Kent, père de notre Illustre Souveraine, Son Altesse Royale le Prince de Galles nous a fait l'honneur d'une visite qui a fait époque dans nos annales civiques ; les ducs d'Édimbourg, de Comaught, d'Albany et d'York, dans leur court séjour à Québec, et plus encore Son Altesse Royale la princesse Louise, qui avait fait de notre cité sa résidence favorite, nous ont fait apprécier combien la famille royale a su se faire aimer du peuple partout où Elle est venue en contact avec lui.

Enfin, Sa Majesté la Reine nous a donné Elle-même une preuve tangible de l'intérêt qu'Elle porte à notre cité, quand Elle contribua généreusement de sa cuisse privée à l'érection de la porte militaire que nous avons appelée Kent en mémoire de son illustre père.

Nul doute que cette toute puissante intervention venant au secours des généreux efforts de Lord Dufferin eut à cette époque

une influence décisive qui nous valut la conservation de notre enceinte fortifiée et des remparts illustrés par tant de glorieux combats.

Voilà pourquoi nous sommes ici en si grand nombre, parés de nos habits de fête, déployant à la brise de glorieux étendards, de précieuses bannières, des emblèmes nationaux et des reliques sacrés, patrimoine transmis par les aïeux.

Et tous ensemble, subissant l'influence magnétique qui se dégage des grandes masses humaines rassemblées pour donner un libre cours au sentiment commun qui les anime, enfants de St-George, de St-André, de St-Patrice et de St-Jean-Baptiste, nous nous proclamons hautement : " Heureux et fiers de vivre sous l'égide des libertés britanniques " et mes concitoyens de langue française vous demandent la permission d'ajouter pour leur part : " Gardant fidèlement la foi et la langue de la France de nos aïeux. "

Ils se flattent que vous leur permettrez cette licence, en ce jour où ils célèbrent eux-mêmes la fête de leur glorieux patron dont ils ont avancé la date afin de pouvoir rehausser l'éclat de la solennité présente. D'ailleurs n'ont-ils pas en ce moment l'insigne honneur de fournir comme représentants du Canada dans ces fêtes jubilaires sur les marches même du trône impérial, Laurier et Chapleau, ces deux nobles rivaux, ces princes de la parole dont le superbe talent manie avec une égale habileté l'idiome de Shakespeare et de Milton et la langue de Bossuet et de Fénelon, soit à la tribune parlementaire ou devant des auditoires immenses comme celui qui nous entoure en ce moment.

Nous assistons aujourd'hui à une manifestation puissante dont l'explosion simultanée sur tous les points du globe terrestre, laissera un sillon lumineux dans l'histoire. Si loin que l'on remonte jusqu'aux temps les plus reculés, sans même en excepter les plus beaux jours de la puissance romaine, on ne trouve nulle part une période de soixante ans aussi bien remplie dans l'histoire d'un peuple. Nos ancêtres français se glorifiaient d'avoir vécu sous Louis le Grand, et leurs descendants se flattent d'être les sujets d'une Souveraine dont le règne rappelle par plus d'un point de ressemblance le siècle de Louis XIV.

Etre reine à dix-huit ans ! Passer sans transition d'une vie modeste et cachée, absorbée par les devoirs de l'enfance et les obligations de la première jeunesse, aux splendeurs d'une cour royale. Avoir été humble et soumise et se sentir tout à coup

investie de la puissance souveraine, sans pour cela rien perdre de la sérénité de son esprit : laisser les tranquilles occupations du foyer pour prendre les rênes d'un vaste empire ; avoir à peine connu les agitations de la vie et les réunions nombreuses et se voir tout à coup entourée des membres du Conseil Royal d'Angleterre qui fléchissent le genou devant elle, sans pour cela sentir son cœur s'enfler d'orgueil ; voilà certes un spectacle comme on en rencontre rarement dans l'histoire. Et pourtant, c'est bien celui qu'offrent à nos regards les débuts du règne de la reine Victoria. Si à cela on ajoute le récit touchant de son premier amour, l'entrée dans sa vie de ce prince admirable qui sut si bien être à la fois le roi bien-aimé de ce cœur de reine et le premier des sujets soumis au pied des marches du trône, on se trouve en présence d'une gracieuse idylle qui tient plus du roman que de l'histoire. Puis vient l'épanouissement complet de cette fleur de jeunesse, et alors s'ouvre cette longue série d'années heureuses pendant lesquelles la cour d'Angleterre offre au monde le spectacle consolant d'une famille royale modèle, donnant l'exemple de la plus complète félicité conjugale unie à la pratique de toutes les vertus qui sont l'ornement du foyer domestique. Au milieu de tout cela, la jeune reine grandit dans l'estime de tous à mesure qu'augmente sur ses épaules le fardeau des responsabilités de la vie. Elle déploie une sagesse, une prudence, une science des affaires qui étonne ses éminents aviseurs dont les têtes ont blanchi dans les conseils de la nation. Elle a des paroles de consolation pour toutes les infortunes, des larmes sincères pour toutes les grandes catastrophes qui visitent l'humanité. Son cœur est ouvert à tous les projets bienfaisants qui peuvent améliorer la condition des pauvres et des souffrants et lorsque en 1897, l'univers se lèvera pour lui offrir des cadeaux princiers pour célébrer le soixantième anniversaire de Son avènement, Elle lui répondra : " Employez surtout ces trésors à soulager les misères et les souffrances des déshérités de mon empire," montrant ainsi quelle a été sa pensée constante et sa préoccupation de tous les instants.

Dans toutes ces œuvres de philanthropie et de miséricorde Elle est chaleureusement secondée par le royal compagnon de sa vie qui, à son tour, incline et attire le cœur de sa souveraine vers tout ce qui est noble et beau. Epris lui-même des grandeurs du progrès moderne, il n'est resté étranger à rien de ce qui touche à la science, aux lettres, aux beaux arts, à l'éducation, aux merveilleuses découvertes qui ont fait une révolution complète dans les arts mécaniques et dans l'industrie ; il entraîne sa noble épouse à donner son royal appui à toutes les

manifestations propres à activer ce courant civilisateur, et dès 1851 la création de grandes expositions universelles est un fait accompli. Puis tous deux inspirés encore par leurs cœurs généreux, ils abordent les grands problèmes du siècle : la question ouvrière, l'amélioration du sort des travailleurs, la protection de l'enfance et du sexe faible dans le travail des manufactures, l'éducation et la moralisation des classes pauvres que l'ignorance et la misère privent des lumières bienfaisantes de l'Évangile, et tout cet admirable travail, conduit avec une persévérance et une largeur de vues incomparables finit par faire de ce règne une des époques les plus brillantes et les plus mouvementées des annales d'Angleterre.

Saluons maintenant dans l'illustre femme que nous venons d'admirer dans son rôle d'épouse et de mère, la reine constitutionnelle, et nous voici en présence d'un fait inouï dans les annales du genre humain. Inclignons-nous devant cette figure admirable qui depuis soixante ans domine de toute sa hauteur l'immense panorama de tous les événements qui se sont accomplis en Europe et dans le monde entier, qui a traversé toutes les transformations et toutes les crises politiques de son pays sans que son prestige ait souffert la moindre atteinte, gagnant au contraire de plus en plus l'affection de son peuple et l'admiration du monde. Mais aussi avec quelle haute intelligence elle a compris la merveilleuse puissance de la constitution britannique. Avec quel tact elle a su la mettre en œuvre et avec quelle science elle en a manié ses plus secrets ressorts, gardant toujours strictement le rang et le rôle qui lui sont assignés et ne faisant usage de son intervention que pour le plus grand bien de tous et toujours de manière à méconnaître les reproches de personne, mettant toute sa gloire et son suprême bonheur à assurer par ses efforts le maintien de la paix entre les grandes puissances, qui, sans elle, eussent plus d'une fois ensanglanté de nouveau les champs de bataille de l'Europe.

C'est ainsi qu'Elle a vu de jour en jour augmenter l'étendue et la richesse de son empire, et le chiffre de sa population, et il semble qu'Elle a grandi Elle-même en même temps que s'accomplissait ce développement prodigieux, de telle sorte qu'en présence de cette heureuse et admirable vieillesse, il s'élève aujourd'hui un concert de louange universelle mêlé aux prières qui montent vers le Tout-Puissant pour remercier le ciel des bienfaits sans nombre qui ont illustré le règne de Victoria, première, Reine de la Grande Bretagne et d'Irlande, et Impératrice des Indes.

Ausi le soleil du 22 juin s'est levé sur un des jours les plus radieux qui aient jamais éclairé la terre. A chaque heure de sa marche progressive, il illumine des sommets sur lesquels brille la croix de St-George et ou retentissent le roulement des tambours anglais et les joyeux crépitements de la fusillade qui préludent au tonnerre de l'artillerie dont la voix puissante ébranlera tout à l'heure les échos du monde, en même temps que les fanfares attaqueront l'hymne royal. Puis eclateront les acclamations enthousiastes de 250 millions d'hommes et lorsque la nuit sera venue pour nous, ce ne sera pas encore la fin de cet immense concert, tant il est vrai de dire que le soleil ne se couche jamais dans les bornes de ce vaste empire.

Pour nous, enfants de la patrie canadienne, habitants de cet immense territoire que l'on veut bien appeler le plus beau fleuron de la couronne d'Angleterre, nous garderons de cette fête un long et durable souvenir.

Elle aura été pour nous l'occasion de jeter un regard sur le passé, afin d'y puiser des encouragements dans la tâche qui nous est dévolue. Si d'un côté, les débuts du règne actuel nous rappellent des souvenirs pleins de tristesse, nous pouvons nous consoler en pensant que cette période tourmentée et les sacrifices suprêmes généreusement accomplis ont été pour nous une semence féconde de liberté. Et depuis, notre carrière nationale a été une marche ascensionnelle de progrès en progrès. Notre population s'est accrue, nos ressources se sont développées, nous avons agrandi de mille lieues les horizons de la patrie, au point que réalisant un jour un rêve digne d'un peuple géant, nous avons uni ensemble, par un magique ruban de fer, les rives des deux océans, embrassant dans une patriotique étreinte a moitié d'un vaste continent.

Fusionnant ensemble les qualités maîtresses de peuples divers dont nous sommes descendus, nous avons jeté les bases d'une nationalité puissante. Fortement pénétrés des principes fondamentaux d'une civilisation chrétienne, nous avons mis en commun notre croyance en Dieu, nos immortelles espérances et les sentiments de respect mutuel et de condescendance fraternelle qui sont indispensables à l'unité nationale.

“ Force a superbe, mercy a faible ” disons-nous comme la fière devise du vainqueur de Châteauguay.

Et quelle meilleure fin pourrions-nous mettre à ce discours que de formuler tous ensemble, comme dans les fêtes séculaires de Rome antique, les vœux que nous formons en ce moment,

quand au-dessus de toutes ces bannières et de tous ces étendards, plane sur nos têtes l'image adorée de la patrie.

Puisse-t-elle grandir toujours dans la paix, ne jamais connaître les horreurs de la guerre, ni l'épreuve encore plus triste des luttes fratricides ! Que le nombre de ses enfants croisse de jour en jour et qu'ils fécondent par leur travail des champs de plus en plus vastes et toujours couverts de riches moissons. Que la paix et la concorde continuent à habiter au foyer domestique. Que l'époux et l'épouse étroitement unis continuent à donner l'exemple des mœurs patriarcales, de la simplicité antique, sauvegarde par excellence des peuples qui veulent être grands. Que la femme surtout soit à jamais la reine incontestée dont la douce influence pénètre et embaume le cercle de la famille, dans l'humble chaumière comme au milieu des splendeurs de Spencer Wood !

Tels sont les vœux de nos cœurs canadiens, en ce jour où des bords du St-Laurent nous souhaitons longue vie, heureuses années et prospérité sans mélange à Très Haute et Très Puissante Majesté, Victoria, Reine de Grande Bretagne et d'Irlande Impératrice des Indes !

S. N. PARENT,

Maire de Québec.

H. J. J. B. CHOUINARD.

Après la lecture de cette adresse, madame la mairesse présenta à lady Chapleau un énorme et magnifique bouquet de roses naturelles.

UN TELEGRAMME DE LORD ABERDEEN.

Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de la province de Québec, Sir Adolphe Chapleau, donne lecture du télégramme suivant, reçu la veille, du gouverneur général Lord Aberdeen, qu'il nous a immédiatement transmis par son aide-de-camp, pour être communiqué à nos lecteurs.

RIDEAU HALL

A Son Honneur le lieutenant-gouverneur de Québec,

Rideau-Hall, 22 juin, 6.12, a.m.

Je viens de recevoir la dépêche suivante.

Palais Buckingham,

Londres, 22 juin.

Au Gouverneur-Général du Canada,
Ottawa.

Je remercie de tout cœur mon bien aimé peuple. Que Dieu le bénisse !

(Signé), VICTORIA R. ET L.

Ce qui suit est la copie de la réponse envoyée à la Reine :

A la Reine,

Ottawa, mardi, 6.13 A. M.—11.13 a. m., temps Greenwich.

Le très touchant et gracieux message de la Reine, qui vient d'être reçu, sera immédiatement communiqué au peuple de votre Majesté dans tout le Dominion, et attendra de nouveau les cœurs déjà remplis d'affection pour vous. En ce jour mémorable nous offrons le joyeux tribut d'une loyale dévotion et nos affectueux hommages.

(Signé), ABERDEEN,

Gouverneur-Général.

Votre Honneur est prié de bien vouloir avoir la bonté de faire connaître le gracieux message de Sa Majesté aussitôt que possible

Agréer mes cordiales salutations.

ABERDEEN.

RÉPONSE DE SON HONNEUR LE LIEUTENANT-
GOUVERNEUR CHAPLEAU

Monsieur le Maire,
Mesdames,
Messieurs,

Je vous dois d'abord mes remerciements sincères pour votre bienveillante invitation à venir aujourd'hui donner un caractère plus officiel, s'il était possible, à l'inauguration du joli parc

public dont votre esprit d'entreprise, monsieur le Maire, et votre grande sollicitude ont doté les contribuables de cette cité. Je vous dois aussi mes compliments pour l'endroit que vous avez choisi pour le site du parc. Cet endroit est déjà intéressant par les souvenirs historiques qu'il réveille ; il le sera encore, dans l'avenir, par le souvenir de votre bonne administration des affaires de la cité de Québec ; il le sera enfin, dans tous les temps, par le nom auguste dont vous l'avez baptisé, lorsque vous avez généreusement mis de côté les sentiments de légitime amour-propre que vous pouviez avoir en vous rendant au vœu de vos collègues et des citoyens de Québec qui voulaient donner votre nom au parc. Ce souvenir de votre désintéressement et de votre loyauté à Sa Majesté restera vivace comme les grands souvenirs que je viens d'évoquer.

J'ai entendu avec émotion la lecture de l'adresse que vous venez de me présenter ; c'est toujours un bonheur pour moi, dans la position que j'occupe, d'entendre ces expressions franches de grande loyauté et d'affectueux respect pour le représentant de l'autorité dans cette province. Je ne voudrais pas vous faire de reproches ; mais la seule restriction que je puisse mettre à l'éloge que mérite de ma part cette éloquente adresse, c'est qu'elle est trop belle, trop éloquente pour qu'il soit facile d'y répondre dignement. C'est un discours éloquent que vous venez de me lire, et je ne sais pas si je ne devrais pas faire ce que je fais tous les jours, lorsque mes aviseurs me présentent des rapports inspirés du même sentiment du devoir et du désir de faire le bien du peuple qu'ils gouvernent ; me contenter de dire que j'abonde dans vos sentiments et signer votre adresse, en lui donnant mon approbation officielle.

C'est une page glorieuse de notre histoire que vous venez de faire passer sous mes yeux ; c'est un acte de foi et d'allégeance à la grande Souveraine dont nous célébrons aujourd'hui le sixantième et toujours glorieux anniversaire. La vieille ville de Champlain connaît la famille de Sa Souveraine, en ayant vu l'un après l'autre ses enfants venir admirer les beautés du site que choisit Champlain, il y a près de trois siècles, pour y fonder la capitale d'un empire à la gloire de l'auguste Souverain qui gouvernait alors la France.

Vous avez dit mieux que je ne saurais le faire les événements qui ont marqué le règne glorieux de la Reine Victoria ; vous avez dit d'une manière touchante les commencements de ce règne, les lourdes responsabilités de la royauté imposée à un enfant de dix-huit ans ; vous avez dit aussi la grandeur, le

calme, l'esprit profond du devoir qui avaient fait, dès les premiers jours, une souveraine digne et parfaite d'une jeune fille qui venait à peine de mettre de côté les jouets de son enfance ; vous avez dit comment, dès les débuts de son existence royale, elle avait attiré l'admiration, elle avait conquis l'estime et l'affection des hommes éminents qui entouraient le trône en qualité de représentants de ce peuple anglais si jaloux de ses libertés et si fier de ses gloires.

Tout ce règne peut se résumer en un mot. Depuis la première heure de son avènement au trône jusqu'à ce jour, où elle reçoit du monde entier un juste tribut d'admiration, de confiance et d'affection, elle n'a pas un instant faibli ni même hésité. Son étoile polaire, le but glorieux autour duquel a gravité toute son existence, a été le devoir, le devoir rempli sans hésitation et sans jactance, le devoir calme, ferme et fructueux pour le bien de ses sujets, pour l'éclat et la dignité de sa couronne, et pour la glorification de son nom. Toujours et partout, sous toutes les administrations que pas moins de dix premiers ministres successifs ont dirigées pendant son règne, elle a eu présent à l'esprit le fait que le premier, le seul, l'absolu de devoir d'un souverain est de maintenir la gloire, l'honneur, la puissance et l'indépendance du pays à l'extérieur, la prospérité, l'ordre et le progrès à l'intérieur. Son règne restera dans l'histoire comme le plus beau monument de ce que la sagesse, le dévouement, la vertu et le génie peuvent accomplir, lorsqu'il sont réunis dans l'intelligence et le cœur d'un chef d'Etat.

Pour nous, les fils des premiers pionniers de cette terre de l'Amérique du Nord, nous avons, plus que tous autres peut-être, le droit et le devoir d'être fiers de cette Souveraine, grande entre tous les monarques.

La race française en Amérique a poussé des racines qui ne disparaîtront jamais. Quelles qu'aient été les prédictions, quel qu'ait été l'effort fait par ceux qui projetaient notre anéantissement, la souche vigoureuse de la famille française au Canada s'est continuée et se continuera toujours, pleine de sève et fière des branches nombreuses et fortes qu'elle a produites.

Sur cet arbre français on a greffé l'allégeance britannique, lorsque la France notre mère, nous céda à son puissant rival. D'une calamité nationale, la Providence a voulu que naquit un bien sans égal, pour récompenser la valeur, la foi, le courage et les sacrifices de nos ancêtres, en implantant parmi nous les institutions britanniques, chartes admirables de liberté et de grandeur, nous avons pu mettre à profit les trésors de la vitalité

que possédait la famille française, laissée inconsolable, mais non découragée, sur les bords du grand fleuve.

Longtemps nous avons eu à lutter pour obtenir le plein épanouissement et les fruits désirables de ces libres institutions. Chose heureuse à rappeler ici : l'aurore du règne de Celle que nous honorons aujourd'hui nous apparut voilée, obscurcie par les tristesses et les pleurs qui signalèrent les années de 1837 et 1838, qu'on ne doit se rappeler aujourd'hui que comme l'aube naissante du jour glorieux qui vit le succès de nos revendications nationales.

C'est dès les premières années de ce règne béni que les "Fils de la liberté," s'étant choisi un chef sage autant qu'infatigable, purent, en fin de compte, écraser les efforts d'une oligarchie qui ne s'inspirait que de ses propres et sordides intérêts, sans s'éclairer ou se réchauffer au foyer de cette constitution anglaise, qui vit alors son entier épanouissement.

Je ne veux pas vous réciter ici une page émouvante de notre histoire, que tous vous connaissez aussi bien que moi. Je me permettrai seulement de constater combien les temps ont changé, pour notre plus grand bonheur, pendant les soixante ans du règne de la reine Victoria. Il est passé le temps où l'on se croyait tenu de faire un étalage pompeux de sa loyauté à la Couronne britannique pour conquérir les sympathies d'un auditoire, le temps où les partis politiques rivalisaient de protestations pour renchérir l'un et l'autre sur la supériorité de leur dévouement à la mère patrie ; le temps est passé, où l'allégeance canadienne-française était mise en suspicion par une certaine portion de nos compatriotes anglais.

Cet injuste préjugé, contre lequel Lafontaine combattit sans le vaincre, fut déraciné par Cartier et ses élèves, si bien qu'aujourd'hui, dans le champ même où fleurissait cette plante malsaine, le premier, comme le plus éloquent des "Commoners" du Canada, Laurier, a pu jeter une semence fructueuse, dont il récolte en ce moment l'abondante moisson. Les applaudissements unanimes du peuple anglais, ravi de cette loyauté sans alliage, font le plus bel éloge de notre race.

Quelle frappante coïncidence, dans cette trilogie superbe qui constitue le drame émouvant de nos luttes pour nos libertés politiques ! A trois points, également distants l'un de l'autre, dans cette glorieuse période victorienne dont nous célébrons aujourd'hui le jubilé, on aperçoit trois figures remarquables vers lesquelles tout le pays portait les regards.

Au commencement, Lafontaine, conduisant victorieusement le Canada à la conquête du gouvernement responsable, cette pierre angulaire de l'édifice de la grandeur politique de l'Angleterre. Au milieu, Cartier, consolidant cette conquête par l'œuvre de la Confédération de 1867. Laurier, traversant l'Océan, trente ans plus tard, et allant offrir à la nation anglaise, à cette puissance-reine des mers, une alliance plus significative que celle que les puissants doges de Venise offraient autrefois à l'Adriatique, une alliance basée sur la solidarité des intérêts matériels et politiques des colonies et de la mère-patrie, et assurée par la plus forte et la plus noble des garanties qu'un peuple puisse offrir, le sentiment profond de sa loyauté, de sa gratitude et de son affection !

N'avais-je pas raison de vous dire que cette trilogie était superbe, et cette coïncidence frappante n'est-elle pas de bon augure ?

Aux temps mauvais ont succédé les jours de paix et de cordiale fraternité dans l'œuvre nationale de nos destinées communes.

La loyauté n'est plus l'apanage d'une caste, d'une église, ni d'un parti, c'est l'héritage que nous avons reçu de nos pères, et que nous avons gardé intact, avec la fierté de notre patriotisme. La loyauté, le dévouement à notre bien-aimée Souveraine, c'est le chant qui s'élève aujourd'hui de toutes les âmes, qui sort de toutes les poitrines : c'est la prière que l'honorable Surintendant de l'Instruction Publique a en la bonne inspiration de recommander pour le congé jubilaire de toutes les écoles de la Province, prière solennelle et touchante que le cœur et les lèvres des enfants disaient, l'autre jour, pour le bonheur complet de Sa Majesté. La loyauté c'est la compagne du vrai patriotisme dont nos cœurs sont remplis, et c'est en leur nom que je vous prie de me seconder, avec enthousiasme, dans les trois hourrahs, que je propose en l'honneur de Sa Majesté la Reine. Et c'est au nom de Sa Majesté et en vertu de l'autorité dont je suis revêtu que je déclare le Parc Victoria ouvert pour l'ornement et l'honneur de notre ville et pour l'usage et la récréation de ses citoyens.

Voici maintenant l'adresse des citoyens à Sa Majesté la Reine Victoria.

A SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTE LA REINE

Très Gracieuse Souveraine,

Vos loyaux sujets, les habitants de la cité de Québec, sollicitent la faveur de vous présenter leurs plus chaleureuses félicitations à l'occasion du soixantième anniversaire de l'avènement de Votre Majesté au trône d'Angleterre.

Nous désirons exprimer hautement les sentiments de notre profonde reconnaissance envers le Tout Puissant pour les années heureuses de paix, de prospérité et de contentement dont notre pays a joui sous le règne long et glorieux de Votre Majesté.

L'agrandissement prodigieux de Votre Empire, la diffusion des lumières de l'Évangile, les merveilleux progrès accomplis dans le domaine de l'invention, des sciences, des lettres et de l'éducation du peuple font l'orgueil du monde civilisé.

Votre Majesté Elle-même a admirablement défini le rôle pondérateur du Souverain d'Angleterre dans la mise en œuvre de la constitution Britannique, lorsqu'Elle écrivait dans un style si clair, si lumineux : " Liée par des règles et des usages parfaitement définis, je n'ai pas le pouvoir de décider quoi que ce soit. Je suis tenue de suivre l'avis d'un conseil composé de ministres responsables, et ces ministres, doivent, au préalable, se réunir, se concerter et s'entendre sur une action commune, après s'être convaincus mutuellement de sa justice et de son utilité."

Mais l'observance fidèle de ces usages et coutumes respectés n'a pas empêché Votre Majesté d'exercer en temps opportun, et lorsque les circonstances l'exigeaient, cette intervention bienfaisante tout à l'avantage de ses sujets bien-aimés, et de faire à propos toutes les suggestions qu'Elle jugeait utiles dans la conduite des affaires d'État.

Nous devons au règne de Votre Majesté cette ère de libertés civiles, politiques et religieuses qui a tant contribué au bonheur de nos concitoyens, tant ceux qui se glorifiaient de leur origine anglaise que ceux qui s'honorent du sang français qui coule dans leurs veines.

C'est dans cette ville-forteresse de l'Amérique anglaise que votre drapeau a repoussé avec succès les attaques de l'ennemi, et cette défense victorieuse a été conduite par un Canadien-français qui en fut le principal acteur et le héros.

Votre Majesté n'a pas, dans tout l'Empire, de sujets plus fidèles et plus loyaux que les descendants des pionniers de la Nouvelle-France, et si d'un côté, nous gardons pieusement la mémoire de Jacques-Cartier et de Champlain, de l'autre, le nom de notre Grande Reine, est profondément gravé dans nos cœurs.

Nous sommes reconnaissants à Votre Majesté pour l'honneur qu'Elle nous a conféré en nous permettant de donner son nom au nouveau Parc qui orne notre cité, à l'endroit même où Jacques-Cartier passa l'hiver pour la première fois à Québec.

Nos concitoyens ont gardé un agréable souvenir du séjour à Québec, de votre illustre père, Son Altesse Royale, le duc de Kent, et ils n'ont pas oublié non plus le passage dans nos murs de Leurs Altesses Royales le Prince de Galles, les ducs d'Edimbourg, de Connaught, d'Albany et d'York.

Son Altesse Royale, la Princesse Louise, a conquis tous les cœurs pendant son séjour en Canada, comme la digne compagne d'un de nos Gouverneurs Généraux les plus distingués, et ses visites annuelles à la cité de Champlain nous ont laissé d'Elle les plus agréables souvenirs.

Nous nous unissons de tout cœur à la joie qui remplit tous Vos sujets de toutes les parties de l'univers, à l'occasion des fêtes qui célèbrent les noces de diamant du règne le plus long et le plus heureux dans les annales d'Angleterre, et nous prions Dieu qu'il vous conserve la santé et la prospérité dont vous jouissez, afin que vous régniez encore longtemps sur un peuple libre, heureux et content de son sort, et sur un empire dont rien ne peut briser l'unité.

Le grand poète Tennyson a dit en parlant de Votre Majesté :

“ Que les enfants de nos enfants redisent :

“ Elle a assuré le bonheur de son peuple ;

“ Les splendeurs de Sa cour royale furent vierges de toutes
Sa vie fut empreinte d'une majesté sereine ; [souillure ;

Dieu accorda à Son Empire les jouissances de la paix, et
Reine, Epouse et Mère Elle a conquis des titres innombrables.
à la reconnaissance du genre humain.”

DISCOURS DE L'HON. M. DUFFY

Après l'éloquent discours du lieutenant-gouverneur, l'hon. M. Duffy, ministre des Travaux Publics, prit la parole en anglais, et, dans un discours dont nous n'avons pu nous procurer le texte, remercia Son Honneur le maire de l'avoir invité à prendre part à cette démonstration. Depuis longtemps il avait entendu parler de l'hospitalité de Québec, mais il ne pouvait croire qu'elle fut pratiquée sur une aussi grande échelle. Aussi n'est-il pas surpris de voir cette foule considérable pour célébrer le jubilé de Notre Gracieuse Souveraine.

Aujourd'hui, dit-il, il y a des réjouissances publiques en Angleterre, en Canada, en Australie, en Afrique, en Égypte, dans la Nouvelle-Zélande, enfin partout où a pénétré le drapeau anglais, parceque dans ces contrées l'on a appris à aimer et à vénérer le nom de la Reine Victoria.

Aujourd'hui, ce nom est béni par des milliers de sujets, qui savent apprécier la bonté de cette Auguste Souveraine. Partout où a pénétré le drapeau anglais depuis que la Reine est sur le trône, nous avons vu ces endroits prospérer et fleurir.

L'Empire britannique est gouverné non pas par la force, mais par la constitution, et c'est pourquoi dans ses colonies, il y a de la place pour toutes les races, et toutes les croyances.

De tous les souverains passés et présents, aucun ne peut comparer son règne avec celui de notre auguste Souveraine.

Le Canada qui est aujourd'hui si prospère, doit tout à l'Angleterre. Si le pays a fait du progrès dans les arts, dans les sciences, dans le commerce, etc., merci à l'Angleterre qui sait protéger ses sujets et faire fleurir le christianisme où elle plante ses institutions. De toutes les colonies, il n'en est aucune où les sujets sont plus loyaux qu'au Canada.

Jadis, deux nations, sans aucun doute, les plus bouillantes, se rencontraient sur les Plaines d'Abraham. Le sort décida en faveur des Anglais, et dans ce temps le français put croire que c'en était fini de sa race sur ce continent. Mais si aujourd'hui ces mêmes braves pouvaient revenir et voir des canadiens tels que Chapleau et Laurier, présider aux destinées de notre pays, ils verraient que la race canadienne-française n'est pas morte sur ce continent. Donc, dans cette belle bataille des Plaines d'Abraham, nous devons voir la main de Dieu, qui voulait que nous fussions enfants de la France et de l'Angleterre.

DISCOURS DE L'HONORABLE M. ROBIDOUX

Monsieur le maire,

Votre Honneur,

Mesdames et messieurs.

De toutes les villes des colonies britanniques, nulle, excepté Québec, n'a aujourd'hui, à cette heure, la double joie d'offrir, à la Reine d'Angleterre, le tribut de sa loyauté et de son amour, et d'adresser, en même temps, à la France, par de là les mers, l'hommage d'une affection profonde. Car, dans la manifestation d'aujourd'hui, nous célébrons les noces de diamant de Notre Souveraine, et Québec a voulu aujourd'hui aussi, et non le 24 juin, qu'on célèbre la fête nationale des Canadiens-français, notre St-Jean-Baptiste, dont est inséparable le souvenir de la France.

Pour qui ne saurait pas notre histoire, elle devrait paraître étrange, la dualité de notre attachement, étrange le partage de notre cœur, notre allégeance au passé et notre culte du présent. Ceux-là ignoreraient que notre berceau a eu pour tenture le drapeau de la France. Ils ignoreraient que nous, Canadiens français, sommes restés fidèles à la foi de nos pères, et que la croix plantée par Jacques-Cartier sur les bords du St-Laurent, rayonne encore au frontispice de nos basiliques. Ils ignoreraient qu'agenouillés, ce matin, aux pieds de nos autels, nous demandions au ciel, d'un même cœur, dans la langue de François Ier, de protéger la Reine, et de protéger la France.

Et pourquoi aimons-nous ainsi la Reine ? Parce que, depuis le commencement de son règne, nous avons été appuyés et protégés par elle, et que, selon qu'elle l'avait promis dès l'origine, elle a été bonne.

On dit que Charles-Quint, après la victoire de Pavie, l'âme tourmentée de sentiments contraires et ne sachant à quel parti s'arrêter, se dirigea vers le tombeau de Charlemagne. Il venait là, demander à l'ombre du grand empereur, un conseil une inspiration, et, dans son accablement, il implora " Sire par où fut-il que je commerce ? " Et du fond du tombeau, une voix se fit entendre, qui lui dit : " Mon fils par la clémence. "

A l'instar de Charles-Quint, notre Souveraine se recueillit et songea. Elle descendit dans son âme, pour y trouver le mot qui devait servir de devise à sa vie.

Le mot lui vint, comme de lui-même, et elle s'écria : " Je veux être bonne."

Dans la pensée de la reine, la bonté c'était : la vertu pour elle-même, la justice et la liberté pour ses sujets.

La justice et la liberté, le peuple anglais les avait attendues vainement, pendant les derniers règnes. L'Angleterre, malgré sa forme de gouvernement constitutionnel, avait vu, chaque jour, les principes de ce gouvernement foulés aux pieds. George III, pendant des années, gardait des ministres contre le vœu de la majorité des Communes. Guillaume IV proclamait avec forfanterie qu'il renvoyait ses ministres " quand il lui plaisait et parce que cela lui plaisait."

Tandis qu'en Angleterre, on violait ainsi la constitution, au Canada les gouverneurs méprisaient encore plus le vœu de la majorité. Le peuple était rançonné sans merci. Il protestait, mais ces protestations étaient reçues avec mépris, et l'arbitraire du gouverneur était la loi suprême. Le peuple s'est enfin lassé de souffrir et nous eûmes les jours de 1837-38. Hélas ! nos forces n'étaient pas à la hauteur de nos courages, et nous sortîmes vaincus de la lutte.

Parmi ceux qui se s'étaient faits les vengeurs de l'oppression, on s'en souvient, douze expirèrent sur l'échafaud, et cinquante-huit dans l'exil, la glorieuse folie d'avoir aimé aveuglement leur pays.

L'influence de notre Souveraine qui venait de monter sur le trône, n'avait encore pu s'affirmer assez puissamment, pour changer, à l'endroit des colonies, la politique suivie jusqu'alors par le gouvernement anglais ; et elle ne put que s'attrister de nos malheurs. Aussi bien son respect de la constitution lui interdisait-il toute immixtion active dans les choses du gouvernement. Elle ne suivit pas l'exemple de George III et de Guillaume IV, et toujours elle se rangea à l'avis de ses ministres, et accueillit, avec déférence, ceux que le verdict populaire lui envoyait. Elle a pu dire en toute sincérité au ministre de ses préférences, Lord Melbourne, qui, après avoir perdu le pouvoir, venait prendre congé d'elle : " Je regrette de me séparer de vous, mais je dois m'incliner devant la majorité du peuple." Voilà comment notre souveraine entendait la liberté. Mais aussi doit-elle à ce respect de la liberté et à son amour de la justice les sympathies dont elle est entourée, et le grand empire qu'elle exerce sur l'opinion publique en Angleterre.

Aussi la reine, impuissante en 1838, à conjurer l'orage, réussit-elle en 1844 à en réparer les malheurs. Un noble évêque de la vieille France, dont la charité et l'éloquence ont laissé une forte empreinte en ce pays, Monseigneur de Forbin Janson, se rendit aux pieds de Sa Majesté pour implorer le pardon de nos frères exilés. La reine écouta sa prière, et le 9 juillet 1844 trente-huit d'entre eux quittèrent Sydney. Ils furent bientôt suivis de dix-huit autres, qui vinrent à leur tour embrasser la patrie.

Il n'en aurait pas été ainsi, si, moins sage, elle eût prêté l'oreille aux conseils de lord Durham; nos exilés n'auraient jamais revu les rives du Canada, et c'en eût été fait de la race française en Amérique. Nous n'étions, selon lui, qu'un peuple ignorant, rebelle à tout développement, qui jamais ne saurait donner au pays des hommes politiques pour le gouverner. Nous étions un peuple sans passé, un peuple sans littérature et incapable de la cultiver, un peuple qu'il fallait faire disparaître.

Non, nous ne devons pas être sans hommes politiques et quelle province en a donc fourni un plus nombreux et plus brillant contingent que la nôtre ?

N'étaient-ils pas des hommes politiques, les Papineau, les Lafontaine, les Taché, les Hincks ? N'étaient-ils pas des hommes politiques, les Cartier, les Dorion, les Fournier, les Geoffrion ? N'est-il pas un homme politique, le lieutenant-gouverneur qui présidait avec tant de dignité et d'honneur pour nous, aux destinées de notre province ? N'était-il pas un homme politique celui qui avait nom : Honoré Mercier ? N'est-il pas un homme politique celui qui, à l'heure présente, promène triomphant, à travers l'Angleterre, l'éloquence et le génie français, notre grand Laurier ?

Nous étions un peuple sans littérature et incapable de la cultiver. Quel démenti vous lui donnez, nos poètes, Crémazie, Fréchette, le lauréat canadien, Lemay, Legendre, Beauchemin, Evanturel et Desaulniers. Et nos historiens et nos littérateurs, nous ne les comptons plus. Qu'il suffise de nommer, au fil de la mémoire : Garneau, Bibeau, Ferland, Casgrain, David, Turcotte, Marchand, Dansereau, Buies, Provancher, Lusignan et parmi les femmes : Mme Daudurand, Françoise et Laure Conan, que je nomme les dernières mais qui ne sont pas les moindres.

Depuis Lord Durham, les temps ont bien changé. Nous possédons, dans notre province, quatre universités, dix-sept collèges, près de dix mille écoles, où plus de quatre cent mille enfants vont puiser chaque jour, aux sources du savoir.

Que n'est-il donné à Lord Durham de visiter nos villes et nos campagnes ? Dans celles-là il verrait fleurir l'industrie, les finances et le commerce. Il y verrait des édifices magnifiques, des demeures somptueuses, il y trouverait une société remarquable.

Que ne dirait-il pas de nos campagnes, où toutes les inventions modernes ont remplacé partout, le pénible travail d'autrefois. Le laboureur, aujourd'hui, ne jette plus la semence au vent du ciel, mais la semeuse se promenant à travers les sillons, distribue avarement à la terre le grain dont il attend la moisson prochaine. La faucille a fait place à la faucheuse. Il ne bat plus son blé sur l'aire, pendant tout un long hiver, et le fléau primitif a été remplacé par la machine.

Nos ports sont remplis de vaisseaux et notre marine est la quatrième marine du monde. La vapeur sillonne en tout sens notre pays, sur 3,245 milles du fer de nos chemins. En un clin d'œil, le télégraphe porte notre pensée de Québec à Londres, et nous parlons, par le téléphone, d'un bout à l'autre du Canada.

On nous disait incapables de nous gouverner nous-mêmes, et pourtant nous avons passé sans heurt et sans commotion, à travers la période qu'a duré l'union des deux Canadas.

C'est pendant cette période que nous avons fait disparaître le régime suranné de la féodalité et que nous avons établi par là, entre tous les citoyens, une égalité parfaite. Depuis la confédération, on écoute notre voix dans le concert des nations, et tout récemment, notre Reine a reposé en nous assez de confiance, pour appeler des nôtres à faire partie de la Conférence Internationale de la mer de Behring.

S'il était donné à Lord Durham de voir toutes ces choses, il regretterait, sans doute, les calomnies dont est rempli le Mémoire qu'il a adressé du Canada en Angleterre. Quant à nous, nous en sommes plutôt fiers, car il est une preuve que nous avons devancé toutes les prévisions et contrarié toutes les attentes.

Remercions ici notre Souveraine, de nous avoir mieux jugés et d'avoir fait bon marché des préjugés de Lord Durham, et réjouissons-nous de ce que, sous son règne bienveillant et sage, il a été donné à la province de Québec de prendre une place d'honneur dans la marche vers le progrès, où s'avance si merveilleusement l'humanité, à cette fin de notre siècle dix-neuvième.

Mais, je suis fier, de le proclamer ici, notre prospérité nous la devons dans une large part, à l'intelligente coopération de nos compatriotes anglais de la province de Québec, et il est permis

de penser que notre prospérité n'aura pas été aussi grande, si la province de Québec n'eût été habitée que par des français.

Le laboureur, après une année de stérilité, confie quelquefois au même champ deux semences différentes. Chacune ne prenant au sol que des sucs distincts, la terre leur garde ainsi une double nourriture. De ces deux semences, l'une cède moins à l'orage, l'autre résiste mieux aux ardeurs du soleil. Celle qui prospère donne son ombre à celle qui périclité, et jamais la plus faible ne périt complètement. Mais si le ciel est favorable, il apportera à ses granges la plus abondante des moissons.

Les années qu'ont duré les guerres entre l'Angleterre et la France avaient été des années de stérilité nationale.

L'Éternel semeur pour rappeler la fécondité perdue, a jeté sur le même champ des plaines d'Abraham, à la même heure, une double semence: la semence du sang de deux héros, l'un français, le marquis de Montcalm, l'autre anglais, le général Wolfe. Le ciel a béni cette semence, et, depuis lors, les fils de la France et les fils de l'Angleterre, ayant leur vitalité propre et leur force distincte, ont grandi, vigoureux, côte à côte, s'aidant chaque jour les uns les autres à donner à notre pays une prospérité toujours croissante, dans la paix et dans l'union.

J'ai dit dans la paix et l'union. La paix et l'union, elles sont, monsieur le maire, bien solidement assises au milieu de nous. Je n'en veux d'autre preuve que cette immense assemblée, composée d'hommes de toutes les races qui habitent notre pays, et de toutes les classes de notre société; cette assemblée où je vois réunis, le clergé, fidèle gardien de nos institutions, et nos soldats, fidèles gardiens du sol national; cette assemblée, où les dames sont venues, dans la pensée, j'en suis convaincu, d'honorer surtout dans la Reine, les vertus qui honorent la femme, et les distinguent elles-mêmes.

Que cette paix et cette union reçoivent comme nouveau gage le baptême que nous faisons aujourd'hui, de ce parc, où nous nous réunissons pour la première fois et qui, comme Notre Souveraine, portera le nom de Victoria.

Puissions-nous, dans cette paix et cette union, c'est mon dernier mot, puissions-nous dire à toujours: Vive la France, et dire bien longtemps encore: Vive la Reine."

Après ces éloquentes discours, Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, accompagné de Son Honneur le maire, des orateurs du jour et d'une nombreuse foule, se rendit au parc Victoria, au cottage principal, où l'on servit un verre de vin.

La foule se répandit alors dans le parc et une demi heure après, des vingt mille personnes qui étaient présentes pendant les discours, l'on ne remarquait plus que quelques personnes parcourant les allées du nouveau parc.

L'ILLUMINATION

Québec en feu... mais en feu de joie. Voilà la phrase qui peint le tableau brossé aux vives couleurs qu'offrait Québec le 22 juin au soir, tableau que des milliers d'yeux braqués de partout, sur la Terrasse, sur les remparts, ont admiré à l'envie.

Le va et vient sur la rue était extraordinaire. Sur les principales rues, foule innombrable, visitant les principaux points d'attraction. Sur la Terrasse des milliers et des milliers de personnes, au Parc Victoria au moins trente mille personnes pour assister au déploiement de pièces pyrotechniques. La température s'était améliorée et il faisait un temps splendide pour une fête de nuit.

Les bâtisses publiques étaient splendidement illuminées et offraient un joli spectacle, vu de loin. Les bâtisses du Parlement étaient pour ainsi dire en feu. De longues banderolles de lumières serpentaient autour de la bâtisse et au-dessus du toit.

On a beaucoup admiré l'illumination du Château-Frontenac qui nous apparaissait brûlant de mille feux.

On ne se fait pas d'idée de toutes les choses que l'on peut faire avec des jets de lumière électrique artistiquement disposés. C'est très joli comme décoration.

L'intérieur de l'édifice était éclairé à *giorno*. A l'extérieur on voyait des milliers de lumières multicolores disposées avec goût. Toute une ceinture de lumières électriques multicolores entourait le vaste édifice, suspendues aux corniches, à quelques pouces d'intervalle chacune.

On voyait sur l'une des façades une gigantesque couronne, sur l'autre une étoile immense et sur la troisième le chiffre du Château-Frontenac, le tout dessiné par des lumières électriques.

Cet imposant édifice ainsi illuminé présentait un coup d'œil vraiment féérique.

L'Hôtel-de-Ville était aussi brillamment illuminé. A l'intérieur toutes les lumières électriques brillaient. A l'extérieur, sur la façade, et en face de la Basilique, on pouvait voir une inscription faite en lumière électrique : " 37-97 Sixty years " — " Victoria " avec le portrait de la Reine Victoria au-dessus de la grande porte. Une remarque en passant : on aurait bien pu mettre l'inscription en français.

Le poste central des pompiers était aussi brillamment illuminé.

L'Université présentait un joli spectacle. De longues banderoles formées de lanternes japonaises partait du clocher central pour aller rejoindre les petit dômes à chaque bout de la bâtisse. L'effet était joli.

Le palais de justice était aussi brillamment illuminé.

Grand nombre de résidences privées étaient aussi illuminées.

Sur la rue il y avait ça et là plusieurs centres d'attraction où la foule se portait de préférence. Partout aux principales résidences les lanternes japonaises étaient à profusion. En certain certain endroits à un moment donné le feu de Bengale teignait de rouge, de vert, de bleu les maisons, les arbres.

Le principal centre d'attraction a été le feu d'artifice au parc Victoria où il n'y avait pas moins de trente mille personnes, poussant des cris d'admiration à la vue des splendides pièces pyrotechniques qui illuminaient les airs. Pendant près de deux heures ça été un véritable feu roulant : fusées, bombes, serpents embrasaient le ciel.

La pièce de résistance qui a terminé le feu d'artifice a été le lancement dans les airs d'une pièce pyrotechnique représentant le portrait de la reine Victoria. Ce spectacle a été accueilli par les applaudissements de la foule.

Ainsi se sont terminées les fêtes jubilaires à Québec. Tous les citoyens anglais, irlandais et canadiens-français se sont unis dans un même sentiment pour célébrer le 60e anniversaire de l'avènement au trône de celle qui préside aux destinées d'un des plus vastes empires du monde.

HOMMAGE DES CITOYENS DE QUÉBEC

— A —

L'HON. F. G. MARCHAND

PREMIER MINISTRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

A l'occasion du trentième anniversaire de son entrée dans la vie publique, à l'Assemblée législative de Québec.

CITÉ DE QUÉBEC, HOTEL DE VILLE

QUÉBEC, 18 décembre 1897.

Assemblée publique des citoyens tenue conformément à une réquisition, samedi, le dix-huit de décembre 1897, à laquelle étaient présents :

Son Honneur le Maire de Québec ; l'hon. C. A. P. Pelletier, président du Sénat ; l'hon. R. R. Dobell, M. P. M. C. P. ; l'hon. F. Langelier, M. P. ; l'hon. R. Turner, M. C. L. ; Amédée Robitaille, Ecr., M. P. P. ; J. B. Laliberté, Ecr., Président de la Commission du Havre ; Edmond Dupré, Ecr., Président de la Chambre de Commerce ; MM. Andrew Thompson, H. M. Price, Wm. Shaw, Jos. Amyot, Wm. Cook, L. N. Levasseur, A. E. Vallerand, J. A. Langlais, L. Terreau, C. Darveau, J. Beauchamp, H. Lemesurier, J. B. Delâge, N. P., Cyr. F. Delâge, N. P., Jos. Cloutier, L. Stein, M. Faguy, Jos. Gauthier, Dr Larocque, E. T. D. Chambers, O. Picard, les échevins Tanguay, Roy, Rancour, Vincent ; Jos. Allaire, N. P., T. Molony, F. Pennée, C. A. Parent, R. J. Bradley, J. E. Martineau, Jos. Archer, Jos. Vandry, D. Rouleau, M. Trépanier, Alph. Côté, A. Dumais, A. Joseph, Dr Hall, Victor Pelletier, H. J. J.-B. Chouinard, Greflier de la cité et un grand nombre d'autres.

Lu la réquisition présentée à Son Honneur le Maire et l'ordre émané par Son Honneur.

Après l'exposé fait, par Son Honneur le Maire, du but de l'Assemblée, il a été proposé et **RÉSOLU** :

1. Que cette assemblée se constitue en comité des citoyens et que tous ceux ici présents forment le comité général.

2. Qu'un bal soit donné en l'honneur du Premier Ministre de la province de Québec pour célébrer le trentième anniversaire de son entrée dans la vie publique, comme député de St-Jean d'Iberville à l'Assemblée législative de Québec, dans laquelle il a continué de siéger depuis le 27 décembre 1867.

3. Que ce bal soit donné à l'Hôtel de ville, Son Honneur le Maire y donnant son assentiment, lundi, le 27 de décembre courant à neuf heures du soir.

4. Que pendant le bal une adresse soit présentée à Son Honneur le Maire, au nom des citoyens de Québec, à l'honorable Premier Ministre, accompagnée d'un cadeau, souvenir de cette démonstration.

5. Qu'un comité exécutif composé des personnes suivantes est chargé de voir à l'organisation complète de ce bal avec pouvoir de s'adjoindre toutes personnes dont ils croiraient devoir requérir les services.

COMITÉ EXÉCUTIF

Président : Son Honneur le Maire de Québec, l'Honorable S. N. Parent.

Vice-présidents : l'Honorable R. Turner, M. C. L., Edmond Dupré, Ecr., Président de la Chambre de Commerce.

Secrétaires : H. J. J. B. Chouinard, Ecr., Greffier de la cité, Frank Carrel, Ecr.

Trésoriers : J.-B. Laliberté, Ecr., H. M. Price, Ecr.

Membres du comité exécutif : Amédée Robitaille, Ecr., M. P. P., échevins Tanguay et Roy, Major LeVasseur, E. T. Chambers, A. E. Vallerand, Ecr.

Membres honoraires du comité exécutif : Honorable C. A. P. Pelletier, Président du Sénat ; Hon. R. R. Dobell, M. P. M. C. P., Hon. F. Langelier, M. P.

H. J. J. B. CHOUINARD,

Greffier de la Cité.

Québec, 23 Décembre 1897.

L'Honorable F. G. Marchand, M. P. P.,
Premier ministre de
la Province de Québec, etc.

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai l'honneur d'être chargé de vous informer que les citoyens de Québec ont résolu dans une assemblée publique tenue à l'Hôtel de Ville, Samedi dernier, de vous offrir un Bal d'honneur pour célébrer le trentième anniversaire de votre entrée dans la vie publique comme député de St. Jean à la Législature de Québec, où vous avez siégé en cette qualité depuis le 27 Décembre 1867.

Les habitants de la capitale de la Province sont particulièrement heureux de rendre cet hommage bien mérité, et ils vous prient, ainsi que toute votre famille, de vouloir bien leur faire l'honneur et le plaisir de vous rendre à cette invitation.

J'ai l'honneur d'être,

Votre tout dévoué,

S. N. PARENT,

Maire de Québec,

Président du Comité des citoyens.

LE BAL

EN L'HONNEUR DE L'HON. M. MARCHAND (1)

Les personnes qui se sont rendues à l'Hôtel de ville, hier soir, se rappelleront longtemps du bal donné au premier ministre de la province, à l'occasion du 30e anniversaire de son entrée dans la vie politique.

L'assistance était assez considérable et tous se sont amusés à qui mieux mieux. Les magnifiques salles de l'Hôtel de ville,

1—*L'Evenement*, mardi, 28 décembre 1897.

décorées avec goût, ont été admirées de tous les visiteurs, tandis que les planchers ont fait la joie des amateurs de danse.

Les invités, au début de la soirée, ont été reçus par l'hon. M. et Mde Marchand, et Son Honneur le Maire. Après avoir présenté la plus grande partie des citoyens aux héros de la fête, Son Honneur le Maire présenta l'adresse suivante au Premier Ministre.

A l'Honorable Félix Gabriel Marchand, Premier Ministre et Trésorier de la Province de Québec, Député de St. Jean d'Iberville à la législature de Québec, Président de la Société Royale du Canada, Officier de l'Instruction Publique de France, Docteur ès-lettres.

Monsieur le Premier Ministre,

Les citoyens de Québec ont voulu marquer par une fête joyeuse et brillante le trentième anniversaire de votre entrée dans la vie publique, comme membre de la première Assemblée législative de Québec qui s'est ouverte dans notre capitale le 27 décembre 1867.

Une fois de plus, ils ont voulu faire taire leurs différences d'opinions et s'unir pour rendre hommage à une carrière publique remplie avec honneur et entourée du respect et de l'estime universels.

Ils ont compris qu'un peuple s'honore lui-même en décernant des couronnes à ceux de ses enfants qui, par l'éclat de leur talent, l'honorabilité de leur vie et le désintéressement avec lequel ils ont rempli les fonctions publiques dont ils ont été investis par la confiance de leurs concitoyens ont mérité des témoignages comme celui que vous recevez ce soir.

Au milieu du conflit des idées et des intérêts divers, dans la rencontre, souvent meurtrière, des opinions qui se heurtent et cherchent de part et d'autre à prendre le dessus, il fait bon de faire trêve aux discussions pour se rappeler qu'après tout ces combats ne sont livrés que pour la meilleure des causes : le progrès et l'avancement de la patrie.

Dans une occasion comme celle qui nous réunit, il se fait dans l'esprit de chacun un travail de remémoration qui rassemble comme dans un faisceau lumineux et une vision instantanée des faits et gestes qu'il a fallu des années pour accomplir.

A l'horizon lointain apparaît le jeune homme brillant de promesses, qui, soit dans l'étude où il exerce sa profession, ou au fauteuil où il fait ses premières armes comme journaliste a

déjà conquis l'estime de ses concitoyens quand tout à coup retentissent les acclamations populaires qui saluent le candidat vainqueur débutant dans la carrière publique. Puis, pendant trente années, on le trouve toujours au poste d'honneur, grandissant dans l'estime de tous, soutenu neuf fois par le suffrage populaire dont la constance pour lui ne se démentit point. Au milieu des luttes les plus acharnées, ses armes sont toujours loyales, sa parole, comme sa plume, toujours courtoise. Et quelle persévérance admirable pendant ces longues années passées dans la région froide et désolée où se meut la loyale opposition de Sa Majesté.

Mais enfin la récompense est venue, le suffrage populaire vous a porté au pouvoir et ceux-là même que vous en avez évincés, bien que regrettant naturellement leur défaite, s'accordent à dire que, tant qu'à laisser le pouvoir, ils ne pouvaient pas le remettre entre des mains plus dignes.

La personnalité brillante de l'homme public ne nous fait pas oublier (chose que ces dames surtout seront charmées d'apprendre), le beau militaire qui portait si crânement l'épaulette de Commandant de Brigade à la frontière en 1870.

Enfin la gloire littéraire vint elle aussi s'asseoir à son foyer, et la cité de Champlain qui se targue d'être la ville la plus française de l'Amérique, salue en lui le digne Président de la Société Royale du Canada, dans laquelle il a conquis une place d'honneur par ses écrits si français, si dignes de la langue de notre ancienne mère-patrie et les palmes académiques viennent ajouter leur éclat au lustre des honneurs publics.

Et pour que rien ne manque à la brillante série de ses succès, il trouve même au sein de sa famille une émule charmante, qui promet de continuer la tradition littéraire si bien commencée par l'auteur des "Faux Brillants," "de Fatenville," et de tant d'autres œuvres du meilleur aloi.

Voilà, si je ne me trompe, M. le Premier Ministre, en quelques mots, le résumé de votre carrière.

Mais les feux éclatants des lustres, ces salons brillants, où les riches toilettes, si gracieusement portées, rivalisent en éclat et en coloris avec les fleurs semées à profusion qui semblent en rupture de ban au milieu des frimas qui nous environnent, nous rappellent au sentiment de la réalité.

Comme bouquet de cette fête, permettez-moi de vous offrir les souhaits que nous formons tous pour que vous soyez con-

servé longtemps à l'estime et au respect de vos concitoyens. Et dans ces souhaits nous associons avec le plus grand plaisir le nom de Mme Marchand et celui des membres de votre famille, car ils ont comme vous depuis longtemps acquis le droit de cité parmi nous, et tous nous avons eu l'avantage d'apprécier leurs aimables et brillantes qualités, et la grâce parfaite avec laquelle elles ont si souvent exercé la plus généreuse hospitalité. Que des jours heureux continuent à luire pour vous et pour ceux qui vous sont chers. Et pour perpétuer d'une manière tangible le souvenir de cette fête, permettez-moi de vous offrir au nom des citoyens de Québec ce cadeau qui, dans votre foyer, vous rappellera d'une manière constante la démonstration d'aujourd'hui.

RÉPONSE DU PREMIER MINISTRE

La réponse de l'hon. M. Marchand, a été admirable. Nous regrettons que le manque d'espace nous empêche de la donner au complet. Le premier ministre a parlé de son début dans la vie politique, et a rappelé maints et maints incidents à lui arrivés ainsi qu'à ses amis de jeunesse, qui aujourd'hui, pour la plupart sont disparus.

Il a remercié les citoyens de Québec pour cette démonstration enthousiaste, démonstration, a-t-il dit, qu'il ne pourrait jamais oublier.

Après le discours du Premier Ministre, l'hon. M. Robid au nom des amis de Montréal, présenta à l'hon. M. Marchand une magnifique adresse accompagnée de son portrait, qui est dû au pinceau de M. Franchère, l'artiste canadien.

M. A. J. Corriveau, présenta ensuite au nom de amis de Québec, une table antique, en vieil acajou, (ornements et pieds en cuivre solide) laquelle jadis avait appartenue au père de l'honorable M. Marchand.

Le Premier Ministre a été très touché de ces marques d'estime.

Vers les dix heures, après les présentations d'adresses et de cadeaux, la foule se dispersa dans les diverses salles et le bal commença.

Voici le programme de danses :

1. Quadrille.
2. Valse.
3. Lancers.
4. Two Step.
5. Cotillon.
6. Valse.
7. Lancers.
8. Polka.
9. Quadrille.
10. Valse.
11. Highland Schottish.
12. Valse.
13. Lancers.
14. Valse.
15. Cotillon.

Le quadrille d'honneur a été dansé par les personnes suivantes :

Son Honneur le maire Parent et Mme Tessier ; Hon. M. Marchand et Mme Parent ; Hon. C. A. P. Pelletier et Lady Joly de Lotbinière ; Hon. Chas. Fitzpatrick et Lady Casault ; Hon. R. R. Dobell et Mme Dandurand ; Hon. M. Archambault et Mme Perodeau ; Sir Henri Joly de Lotbinière et Mme Fitzpatrick ; Hon. Dr Guérin et Mme Grenier ; Hon. M. Dechène et Mme Robidoux ; Colonel Wilson et Mme B. A. Scott ; Hon. Jules Tessier et Mlle Marchand ; Hon. M. Turgeon et Mme Dobell ; M. E. Dupré et Mme Turgeon ; M. Dandurand et Mme Lavergne ; Hon. M. Robidoux et Mme Archambault ; M. H. M. Price et Mme Wilson ; Hon. P. Garneau et Mlle Turner ; Hon. M. Duffy et Mme McCorkill.

La danse s'est continuée jusqu'à une heure assez avancée du matin.

Inutile de dire que les toilettes étaient splendides ; le coup d'œil était des plus agréables. Le comité d'organisation peut être heureux du succès remporté, et longtemps à Québec l'on parlera de ce bal donné en l'honneur de l'hon. M. Marchand.

**PRESTATION DU SERMENT D'OFFICE DE SON HONNEUR
LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR JETTÉ, AU PALAIS
LÉGISLATIF, LE 2 FÉVRIER 1898.**

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ.

HOTEL DE VILLE.

Québec, 27 Janvier 1898

L'Honorable S. N. Parent,
Maire de Québec, etc.,

Monsieur le Maire,

En réponse à la demande que vous m'avez faite de rechercher ce qui s'est passé lors de l'installation des Lieutenants-Gouverneurs de la Province de Québec, en ce qui regarde notre Conseil de Ville, voici ce que j'ai trouvé.

Le 5 Juillet 1867 le Conseil de Ville, Mr. Cauchon étant Maire, a présenté une adresse de bienvenue à Sir Narcisse Belleau, à la salle du Conseil Législatif, ancien Parlement. Cette adresse est publiée dans le Canadien du 8 juillet 1867.

Le 24 février 1873, le Conseil de Ville, M. P. Garneau étant maire, a présenté une adresse de bienvenue à l'Hon. R. E. Caron.

Le 12 janvier 1877 le Conseil a nommé un comité de cinq membres chargé de préparer une adresse à S. H. le Lieutenant-Gouverneur Letellier. Voici cette Résolution :

* Proposé par l'échevin Rinfret, secondé par le conseiller Woods et Résolu :

Qu'un comité spécial de cinq membres soit nommé pour préparer une adresse de félicitations de la part de la Corporation de la cité de Québec à l'Honorable Luc Letellier de St. Just à l'occasion de son élévation au poste de Lieutenant Gouverneur de la Province de Québec et que ce comité soit composé du moeur, du secondeur et de MM. les conseillers Brousseau, Smith et Burns.

Cette adresse fut présentée le 22 janvier 1877 à la salle du Conseil Législatif.

Voilà les trois précédents que j'ai trouvés sur la matière.

Il ne paraît pas que le Conseil de Ville ait fait aucune démarche de cette nature après ces dates.

J'ai l'honneur d'être,

Votre tout dévoué,

H. J. J. B. CHOUINARD,

Greffier de la Cité.

A la séance du Conseil de ville, 29 janvier 1898, la résolution suivante a été adoptée :

Qu'une adresse de bienvenue et de félicitations soit présentée par le Conseil au nom de la cité, à Son Honneur le lieutenant-gouverneur Jetté à l'occasion de son élévation au poste de lieutenant-gouverneur de la province de Québec, et que ce conseil prie Son Honneur le Maire de régler avec qui de droit le lieu, le jour et l'heure de la présentation de la dite adresse.

Que ce conseil se réunira au jour fixé et ira en corps présenter la dite adresse.

ADRESSE DES CITOYENS DE QUÉBEC, PRÉSENTÉE
PAR S. H. LE MAIRE ET LE CONSEIL DE VILLE,

A Son Honneur Louis Amable Jetté, Lieutenant Gouverneur
de la Province de Québec.

Qu'il plaise à Votre Honneur.

Les citoyens de Québec sont heureux de vous offrir, par l'entremise de leur conseil, leurs plus sincères félicitations à l'occasion de Votre élévation à la dignité de Lieutenant Gouverneur de la Province de Québec, et ils se réclament de leur qualité d'habitants de la capitale pour vous souhaiter la bienvenue dans ce jour solennel où vous venez de prêter le serment d'office comme Représentant de Notre Très Gracieuse Souveraine.

Votre arrivée parmi nous pour prendre votre résidence officielle, dans la cité de Champlain, est un heureux événement qui nous rappelle les noms des hommes illustres qui vous ont précédé dans les hautes fonctions dont vous êtes investi.

Notre Province se glorifie d'avoir eu pour présider à ses destinées depuis la Confédération des hommes distingués sortis

des rangs de son peuple, et qui, par leurs talents, leur travail, et par l'ascendant légitime qu'ils avaient acquis parmi leurs concitoyens, étaient dignes de remplir les fonctions les plus élevées.

Rien n'a manqué dans votre illustre et laborieuse carrière de ce qui constitue des titres aux plus grands honneurs que la patrie canadienne puisse conférer à ses plus glorieux enfants.

Vos profondes études légales, votre travail ardu et persévérant et votre expérience comme légiste vous avaient depuis longtemps conquis l'estime et la confiance de vos concitoyens, lorsque le suffrage populaire, par un mouvement d'une puissance irrésistible, vint ajouter sa consécration à votre renommée déjà solidement établie.

Et vous aviez une large place toute marquée dans les conseils de la nation, si vous aviez voulu vous consacrer entièrement à la politique. Vous avez préféré retourner à vos chères études et revêtir l'hermine, en sorte qu'après avoir été l'une des illustrations du barreau, vous êtes devenu l'une des gloires de notre magistrature respectée.

Le pays tout entier connaît la somme prodigieuse de travail accomplie par le magistrat érudit, le juge intègre dont la science légale s'est tant de fois manifestée dans des décisions marquées au coin de cet esprit juridique et exprimées dans ce beau langage qui vous ont mérité déjà les compliments les plus flatteurs ici et à l'étranger.

Au milieu du travail opiniâtre et incessant que vous imposait votre charge, vous avez trouvé des heures de dévouement pour la jeunesse et d'un bout à l'autre du pays s'élève comme un concert de louanges et de reconnaissance des milliers de jeunes gens à qui vous avez fait partager dans un enseignement clair et lucide cette science du droit que vous possédez si bien et ces trésors de connaissances acquises dans votre laborieuse carrière.

Dans l'hôte éminent de Spencer Wood on revoit avec plaisir la figure aimée du brillant et sympathique professeur de l'Université Laval.

Soyez donc le bienvenu dans cette vieille cité de Champlain qui s'honore de vous compter à partir d'aujourd'hui au nombre de ses habitants.

Puissiez-vous, entouré de votre famille, trouver dans les charmes de la résidence vice-royale un repos bien mérité par vos labeurs. Mais que dis-je... Longtemps vous avez défendu les droits des particuliers qui vous confiaient le soin de leurs intérêts les plus chers. Longtemps vous avez dispensé la jus-

tice à tous ceux qui vous choisissent comme l'arbitre de leurs différends. Aujourd'hui, une cause plus grande, des intérêts plus vastes sont remis entre vos mains. Une cliente qui a des droits sacrés à votre sollicitude et bien supérieurs à tous les intérêts privés que vous avez défendus et protégés se confie à vous : c'est votre Mère, c'est la province de Québec qui vous demande de lui consacrer votre savoir, votre expérience, vos forces intellectuelles dans l'épanouissement complet de leur vigueur, et vos talents supérieurs rendus à leur maturité.

Dans la sphère nouvelle et élevée où va s'exercer votre sollicitude, nous avons la conviction que vous allez donner à notre Province un essor puissant et que sous votre administration elle va marcher à grands pas dans la voie de la prospérité vers l'accomplissement de ses glorieuses destinées.

Nous formons des vœux pour que votre séjour à Québec soit marqué par autant de jours heureux pour vous-même et pour votre famille.

Permettez-nous d'offrir à Madame Jetté l'hommage respectueux des citoyens de Québec et notre vive satisfaction de la voir prendre avec vous possession de la résidence de Spencer Wood où nous sommes habitués à voir la femme canadienne exercer autour d'elle cet empire incontesté que lui assure le charme pénétrant de ses vertus domestiques et la grâce avec laquelle elle dispense à tous une cordiale et généreuse hospitalité.

Voici le texte de la réponse de Son Honneur le Lieutenant-gouverneur Jetté.

RÉPONSE DE SON HONNEUR LE LIEUTENANT
GOUVERNEUR JETTÉ

Québec, 2 février 1898.

Monsieur le Maire,
Mesdames,
Messieurs.

Si je n'avais connu d'avance, la politesse, l'urbanité et l'hospitalité proverbiales de Québec, les bienveillantes paroles que vous venez de m'adresser auraient suffi pour m'en donner la preuve la plus convaincante. Mais comment aurais-je pu ignorer ce que le monde entier connaît, ce que tous les voyageurs proclament, cette sociabilité exceptionnelle, cette gracieu-

seté, cette amabilité qui caractérise et fait le charme de la population de votre ville ? Je ne suis donc pas surpris de l'accueil que vous me faites ; je dirai plus, j'en y attendais. Je m'y attendais à raison de ces qualités sociales qui vous distinguent, et à raison de ce respect de bon goût et de bon aloi que vous avez toujours su témoigner à ceux qui ont le grand honneur de représenter Sa Majesté.

Mais ce à quoi je n'avais pas le droit de m'attendre, M. le Maire, c'est à cette appréciation si indulgente et si flatteuse de mes travaux professionnels et judiciaires, à ces éloges que vous donnez à mon professorat universitaire, à tous ces mérites enfin que vous m'attribuez si volontiers.

Je ne saurais en effet me cacher que venant après les hommes distingués, dont vous avez avec raison rappelé le souvenir, j'ai tout lieu de craindre que la comparaison ne me soit défavorable. Le grand orateur auquel je succède, enlevait encore, il y a quelques jours à peine, au banquet du Maire de Montréal, les applaudissements d'un auditoire qui réunissait dans la même salle tout ce que le pays compte de plus illustre. Pour lui, tout prétexte de discours est l'occasion d'un nouveau triomphe et il a laissé dans la province la trace lumineuse de ses brillantes improvisations. L'écho de ces brillantes paroles résonne encore à nos oreilles et c'est à ce moment redoutable, qu'acteur nouveau sur ce théâtre qu'il a illustré, je suis appelé à remplir un rôle auquel je ne suis aucunement préparé. Mais Messieurs, je vous donnerais lieu de croire que je manque de sincérité, si après avoir reconnu votre bienveillance extrême à mon égard, je ne me sentais soutenu par ces sentiments que vous m'avez exprimés et à la sincérité desquels je suis tout heureux d'ajouter foi.

Je vous remercie donc bien cordialement, M. le Maire et Messieurs les Membres du Conseil de Ville, de l'accueil que vous me faites ; j'y trouve la compensation du regret que je ressens de quitter Montréal, et je ne doute pas que, grâce à ce bon vouloir, mon séjour au milieu de vous ne me soit des plus agréables.

Vous avez insisté, M. le Maire, dans les aimables choses que vous m'avez dites, sur mes dispositions à l'étude et au travail. Je sais que Québec est, dans notre province, la ville lettrée et savante entre toutes, qu'elle réunit dans ses murs la proportion la plus considérable de littérateurs, de poètes, de savants, et qu'elle offre à ceux que l'étude attire des facilités exceptionnelles. Ce sont là, M. le Maire des avantages, je dirai plus,

c'est une supériorité que nulle autre ville, dans la province, ne saurait vous contester et que, pour ma part, je suis heureux de vous reconnaître.

Je profiterai donc de mes loisirs pour puiser dans ces trésors que vous avez accumulés dans la bibliothèque de votre Université et dans celle du Parlement ; je profiterai des travaux et de la science de vos littérateurs, de vos historiens, de vos conférenciers, de vos chercheurs, et je me permets d'espérer que, lorsque je serai relevé de mes fonctions officielles, le profit que j'aurai retiré de ces avantages ainsi mis à ma disposition pourra aider à me consoler du regret que j'aurai de vous laisser.

Car je sais, Mesdames et Messieurs, qu'on ne réside pas cinq ans dans une ville aussi agréable que Québec, au milieu d'une société charmante, et cultivée, sans s'y attacher profondément. D'autres en ont fait avant moi l'expérience et je puis vous dire que j'ai déjà bien des raisons pour savoir que je ne manquerai pas d'apprécier comme eux les avantages d'un séjour au milieu de vous.

Vous avez fait allusion, M. le Maire, au dévouement et à la sollicitude que je dois accorder aux grands intérêts de la province. Soyez convaincu que j'y suis tout préparé et si vos paroles m'y engagent, l'exemple que vous avez donné vous-même dans l'accomplissement des importantes fonctions qui vous sont confiées et le succès marqué que vous avez obtenu dans la conduite des affaires de votre si intéressante cité parlent avec autant d'éloquence à celui qui, comme vous, est anxieux de bien remplir son devoir.

Et s'il me fallait d'autres exemples, ne trouverais-je pas dans chaque pierre de vos monuments, dans chaque pouce de votre sol, le souvenir réconfortant de tous ces grands hommes qui ont passé et ont vécu dans votre ville et dont les actes de vertu et d'héroïsme constituent une tradition glorieuse qui s'impose à tous ceux qui sont chargés des intérêts de la chose publique. Je tâcherai, Messieurs, de m'inspirer de ces grands souvenirs et d'imiter bien que de loin ces grands exemples.

Je suis particulièrement touché, M. le Maire, du bon accueil que vous faites et des gracieuses paroles que vous adressez à celle qui partagera avec moi, quelques-uns des plus agréables devoirs de ma charge, et je vous prie de croire à ma profonde reconnaissance pour la démarche que le Conseil de Ville a bien voulu faire auprès de moi en cette occasion et de l'empressement qu'il a mis à m'offrir ses hommages et ses bons souhaits.

SEANCE DU CONSEIL-DE-VILLE

DU 1er MARS 1898.

A L'HOTEL DE VILLE .

L'HON. S. N. PARENT, RÉÉLU POUR UN TROISIÈME TERME

DISCOURS DE S. H. LE MAIRE

Mardi, 1er mars, à 3 heures précises les échevins élus et réélus de la cité de Québec se réunissaient à l'Hôtel de ville, pour faire l'élection du premier magistrat de notre cité.

Étaient présents : MM. les échevins Bélanger, Blouin, Boisvert, Boulanger, Cantin, Cook, J. B. Côté, P. J. Côté, Dinan, Drolet, Drouin, Duchaine, Dussault, Foley, Hearn, Norris, Parent, Poitras, Pouliot, Rancour, Reynolds, Rochette, Roy, Tanguay, Tessier, Turcot, et Vincent.

Près de la tribune de Son Honneur le Maire, nous remarquons l'hon. M. Turgeon, le Recorder Déry et le sénateur Pelletier ; en arrière de la salle, plusieurs dames et messieurs avaient pris place.

Le greffier de la cité lut alors les retours des dernières élections municipales et déclara que la présente réunion avait pour but d'élire un maire pour la ville de Québec.

M. l'échevin Tanguay se levant lut la motion suivante :

Proposé par les échevins Tanguay, Boisvert et Hearn, appuyés par les échevins Boulanger, Reynolds et Drolet, que l'hon. S. N. Parent, échevin du quartier St Valier, soit élu maire pour le présent terme d'office.

Cette motion a été adoptée à l'unanimité au milieu de vifs applaudissements.

L'hon. M. Parent prêta aussitôt serment d'office devant Son Honneur le Recorder Déry, puis fit le discours suivant :

EXPOSÉ FINANCIER DE SON HONNEUR LE MAIRE
PARENT, ANNÉES 1896-7-8.

J'avais songé depuis longtemps à profiter de l'occasion de la séance solennelle d'aujourd'hui pour vous adresser mes adieux comme maire de Québec, et je m'étais préparé à vous donner avant de vous quitter, un aperçu sommaire du travail accompli pendant les deux dernières années. Je croyais avoir acquis le droit de laisser à d'autres mains les rênes de l'administration qui m'étaient confiées depuis quatre ans et de permettre ainsi aux plus dignes de venir à leur tour remplir la charge honorable mais difficile de premier magistrat de la cité de Québec. Les fonctions multiples et les devoirs de plus en plus nombreux qui pèsent sur mes épaules justifiaient du reste mon désir de mettre fin à ma carrière municipale.

Mais le vote de nos concitoyens est venu s'affirmer dans toute sa force et vous-mêmes, messieurs, vous avez pris sur vous d'interpréter ce vote en me signifiant tout à l'heure, non pas mon congé, mais l'ordre formel de rester au poste. Ce mandat, messieurs, je le considère comme impératif, car à part ce qu'il y a de flatteur pour moi de recevoir des mains de mes collègues un troisième terme d'office, je sais que ce témoignage d'approbation signifie pour moi deux années de travail et de responsabilités additionnelles. Et je ne puis rien refuser à mes concitoyens qui ont bien voulu reconnaître le peu de travail que j'ai pu faire pour eux en me comblant des témoignages de leur confiance et de leur estime.

Je vous remercie, messieurs, de l'honneur que vous venez de me faire en m'élisant de nouveau pour présider à vos délibérations. Puisque vous voulez bien que je sois encore à l'honneur, je vous promets d'être parmi vous le premier au travail, et je vous préviens que je vais m'efforcer de disputer à chacun d'entre vous, sinon le prix de la sagesse, du moins celui de l'assiduité.

En commençant le nouveau terme d'office qui s'ouvre pour nous, il convient que nous regardions un peu en arrière le chemin parcouru pour mieux nous pénétrer de ce qu'il nous reste à accomplir.

Je ne crains pas de dire que les deux années écoulées marquent parmi les plus brillantes et les plus fructueuses de notre existence municipale.

Voyons d'abord quels ont été les travaux des comités, les actes les plus importants du conseil ; essayons d'anticiper sur

la fin de l'année fiscale pour nous faire une idée de ce que seront les résultats financiers du dernier exercice, et ensuite nous tâcherons de faire un sommaire des problèmes que le conseil actuel aura à résoudre.

Commençons par l'œuvre du comité des finances.

Trente séances seulement dans deux ans, mais bien remplies.

Trente-trois rapports faits au conseil, c'est là que convergent presque toutes les affaires importantes.

La plus grosse question étudiée au comité des finances a été sans contredit la conversion de la dette de la cité qui a été effectuée par l'entremise de MM. Hanson Brothers, de Montréal, avec MM. Coates, Sons et Cie., de Londres, comme principaux en vertu de laquelle cette partie de notre dette £525,489-0-0 payable en Angleterre a été consolidée au moyen de cent trente annuités s'élevant au montant de £654,480-0-0 calculées à 3½ p. c. intérêt et amortissement compris.

Cette opération a été jugée par des experts des plus avantageuses. Avant de l'adopter nous nous sommes entourés de toutes les précautions possibles et nous croyons l'avoir résolue au plus grand avantage de la cité. Déjà nous commençons à en ressentir les effets bienfaisants :

Et lorsque le rachat des anciennes obligations sera terminé nous aurons moins d'intérêt à payer chaque année et la somme ainsi épargnée tombera dans notre caisse et grossira le montant dont nous pourrions disposer pour les différents services municipaux.

Mais le comité des finances a aussi étudié le grand projet de la construction d'un pont sur le St-Laurent près de Québec, et c'est sur son rapport que le conseil a demandé et obtenu de la Législature de Québec le pouvoir d'émettre des débetures au montant de \$500,000 pour aider à la réalisation de cette importante entreprise.

La compagnie du Pont n'attend que la nouvelle certaine de "Faide substantielle," promise par le gouvernement fédéral et l'approbation des plans actuellement soumis au comité des chemins de fer du Conseil Privé d'Ottawa, pour commencer ses travaux, et le conseil de ville de Québec qui, dès 1851, lançait pour la première fois l'idée de construire un pont sur le St-Laurent, près de Québec, et peut à bon droit revendiquer l'honneur d'être le père de ce gigantesque projet, ne sera pas lent à faire son devoir. Mais aussi quelle perspective pour Québec et ses environs : la banlieue se couvrant de quartiers populeux

dans la direction du Cap-Rouge, ainsi que les rives de la rivière St-Charles et les immenses battures de Beauport utilisées pour le commerce, l'industrie, le quartier Champlain reprenant plus de valeur qu'il n'en a jamais eue et une population toujours croissante venant toujours augmenter les revenus de la cité.

L'EGLISE DU PALAIS

Une demande nous a été faite d'un terrain à titre gratuit, dans le parc du Palais pour assurer la construction d'une église dont le besoin se fait sentir dans cette localité. Mais avec les meilleures dispositions du monde, il nous a été impossible de nous rendre aux désirs de Mgr l'archevêque de Cyrène, parce nous ne pouvons distraire aucune partie de ce terrain maintenant occupé par l'Hôpital Civique, l'étuve de désinfection et le parc aux animaux. Nous espérons que les autorités ecclésiastiques pourront se procurer dans ce quartier un terrain convenable pour une église dont l'établissement à cet endroit améliorerait et développerait rapidement cette partie de la cité.

Le comité des finances s'est occupé aussi de la vente des bâtisses et du terrain de l'ancien Hôtel de ville ainsi que des terrains destinés d'abord à l'établissement d'une place publique et d'un parc alentour du marché St-Pierre, en exécution du pacte d'annexion de St-Sauveur à la cité. Mais nous aurons à aviser de nouveau aux moyens à prendre pour disposer de ce terrain, afin d'en appliquer le produit à dégrever d'autant les obligations que nous avons contractées pour la construction du nouvel Hôtel de ville et l'établissement du Parc Victoria. Nous avons tous les pouvoirs nécessaires à cet effet.

A l'occasion des noces de diamant du règne de Sa Majesté Notre Très Gracieuse Souveraine, le comité des Finances a recommandé d'approprier \$2,500 pour les frais de la célébration ainsi qu'une autre somme de \$1,750 pour acquérir une statue en bronze de Sa Majesté, qui est le plus bel ornement du nouveau parc. Il est à propos de faire remarquer ici que les doubles de cette même statue érigés à Montréal et ailleurs leur ont coûté chacun dix mille piastres.

Le comité des Finances a de plus fait voter une allocation de \$3,000 pour aider l'œuvre du monument Champlain, l'illustre fondateur de Québec, et pour répondre au vœu du public il a aussi fait voter une somme de \$1,000 pour venir au secours des malheureuses victimes des feux de forêts dans les comtés de Prescott et de Russell.

A l'avenir, lorsque des appels de ce genre seront faits à la générosité et à la philanthropie de la Cité, nous sommes autorisés par les derniers amendements à notre charte à voter sur chaque demande ainsi faite et jugée à son mérite une somme n'excédant pas \$5,000 et sans devenir pour cela plus prodigues, nous aurons la satisfaction de pouvoir voter ces octrois d'une manière parfaitement légale.

COMITÉ DES CHEMINS ET SOUS COMITES

53 séances bien assidûment suivies comme celles des finances par la plupart des membres du Conseil.

35 rapports faits au Conseil.

Comme d'habitude c'est le comité dont les opérations frappent le plus les yeux.

Mentionnons d'abord l'achèvement de l'Hôtel de ville.

On se rappelle la rapidité avec laquelle cette grande entreprise a été accomplie.

Résolue le 30 novembre 1894, elle fut poussée avec une telle vigueur que, dix mois après, le 15 août 1895, on en posait solennellement la première pierre, et treize mois plus tard, le 15 septembre 1896, nous faisons l'inauguration solennelle de l'édifice complètement terminé.

Parmi les travaux exécutés depuis deux ans, il faut mentionner l'ouverture de la rue Bonaventure à la rue St-Valier, le prolongement de la rue Montcalm, l'élargissement du pied de la Côte d'Abraham, le nivellement d'environ 1,000 pieds linéaires sur la rue Claire-Fontaine avec trottoirs, les pelouses du Rond de Chaîne, Place d'Armes complètement refaites, les allées pavées en briques vitrifiées, les nouvelles échoppes des regrattiers sur le marché Champlain, les grosses réparations au toit de la halle Champlain, les pelouses de la terrasse Dufferin complètement renouvelées, le mur de soutènement à l'encoignure des rues St-Valier et Arago, un mur semblable (200 pieds de longueur) rue des Carrières, les quais de soutènement rue Champlain (650 pieds, et rue St-Réal, la reconstruction de tous les murs autour du Parc Frontenac, (ancien site du Parlement) obtenu du gouvernement fédéral, l'érection d'une fontaine ornementale sur la place de Notre-Dame des Victoires (transportée de la place de la Basilique), la démolition de la porte St Jean, le prolongement de la rue McMahon à la rue Richelieu, avec toutes les transformations nécessitées aux murs de fortifications, le renouvellement pour cinq ans du contrat pour l'éclairage de la Cité

par la lumière électrique aux mêmes conditions que le contrat existant. Il ne faut pas oublier non plus l'élargissement de la rue d'Auteuil à même l'Esplanade et les principaux trottoirs dont le coût sera payé par le gouvernement fédéral.

L'ÉLARGISSEMENT DE LA RUE DE LA FABRIQUE

Enfin le dernier acte du Conseil qui vient de sortir de charge a été de décréter par Règlement l'élargissement de la rue de la Fabrique, couronnant ainsi l'œuvre commencée depuis si longtemps l'élargissement de la rue St-Jean en dedans des murs.

Je profite de cette circonstance pour témoigner notre reconnaissance aux autorités fédérales qui nous ont aidés de tout leur pouvoir dans l'exécution de plusieurs de ces améliorations.

Mais les deux œuvres principales qui ont surtout absorbé l'attention du Comité des Chemins sont : l'achèvement du réseau du tramway électrique, et l'établissement du Parc Victoria.

LE TRAMWAY ELECTRIQUE.

Le Comité a consacré bien des heures aux questions qui surgissaient à chaque instant de la construction du tramway électrique : lignes des rues Ste-Anne et d'Youville, double voie rue St Jean en dedans et en dehors des murs, viaduc de la rue du Palais à la rue St-Valier, modifications apportées au contrat original, etc., toutes ont été résolues à la satisfaction des parties originaires aux contrat, sans même excepter le problème si redouté de l'enlèvement de la neige dont les difficultés semblent s'aplanir dès le premier mois qu'il est mis en œuvre.

Nous pouvons à bon droit nous féliciter ce que nous avons à l'heure qu'il est un des services les plus parfaits du continent américain. Déjà nous ressentons les effets bienfaisants de cette amélioration et nous entrevoyons l'agrandissement de la Cité qui va en être le résultat. Que sera-ce donc quand, dans quelques mois, la Compagnie versera dans notre caisse 4 pour cent du montant de ses recettes brutes ?

LE PARC VICTORIA

Une œuvre non moins importante qui est sortie des délibérations du comité des Chemins avant de recevoir la sanction du Conseil, c'est le Parc Victoria. On se rappelle l'achat du terrain résolu par le Conseil, le 19 avril 1896 ; la construction de deux ponts en fer ; des quais de soutènement autour du terrain,

du kiosque et de la serre avec leurs appareils de chauffage, les travaux de nivellement, les merveilles accomplies par le jardinier, les plantations d'arbres, l'achat de la statue de la Reine Victoria, le gracieux assentiment donné par Sa Majesté à ce que le parc porte son nom en souvenir du soixantième anniversaire de son avènement au trône d'Angleterre.

Quoiqu'on en ait dit, messieurs, ce parc est un bienfait pour la population ouvrière des grands quartiers de St-Roch, Jacques-Cartier, St-Valier et St-Sauveur, qui s'y porte en foule dans les chaleurs de l'été pendant que les riches citadins vont au loin se payer de leur or le bon air et les plaisirs de la campagne. Lorsque les terrassements seront finis, que les parterres seront complétés et que les plantations auront grandi, lorsqu'une écluse retiendra les flots à haut niveau tout autour de la presqu'île, lorsqu'enfin les terrains avoisinants seront couverts de résidences, et que l'exposition attirera là des visiteurs et des affaires, et que la ville envahira la plaine au-delà de la rivière St-Charles, on s'étonnera qu'à un moment donné on ait pu croire en certains quartiers que ce parc était une folle extravagance, une entreprise ruineuse pour la Cité.

Il ne faut pas oublier que l'établissement du Parc Victoria nous permet de remettre sur le marché et dans le domaine du commerce des terrains de valeur qui avaient été acquis pour en faire le parc stipulé dans l'acte d'annexion de St-Sauveur, et ces terrains qui ne manqueront pas d'être construits deviendront une source de revenus importants pour la Cité, vu leur situation au centre des affaires.

RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS

Je passe rapidement sur le travail des autres comités dont les détails nous entraîneraient trop loin.

Notons seulement que nous avons établi un nouveau poste de police, rue Franklin, et que nous avons eu à construire pour le quai Champlain deux pontons neufs, dont un couvert, qui ont coûté environ \$16,000. Nous allons être obligés d'en construire un troisième dès cette année.

Au comité des Marchés, l'on continue à se bien trouver du système de la vente des revenus des marchés Champlain, St-Pierre et Berthelot, et la Cité réalise une économie considérable sans que l'on ait eu à se plaindre des abus de pouvoir qui ont autrefois déprécié ce système les premières fois qu'il a été essayé.

A l'occasion du décès du sous-chef de la Brigade, M. Gorman, le comité du Feu a fait une heureuse innovation en nommant deux sous chefs, afin d'ajouter à l'efficacité du service.

Le chef de la Brigade du Feu rapporte pour les derniers douze mois :

129 alarmes avec incendie.

475 alarmes de feux de cheminées.

33 fausses alarmes.

4183 ramonages de cheminées.

Assurances sur les propriétés : \$487,005.

Pertes : \$50,701.

Assurances sur marchandises : \$322,875.

Pertes sur marchandises : \$119,216.

Appels de l'ambulance : 129.

Le chef de police rapporte pour les deux années finissant le 1er mars 1898.

Nombre de personnes arrêtées : hommes 2180 ; femmes 127.

Personnes rapportées pour infraction aux règlements municipaux : 1910.

Rapports sur rues, trottoirs, gouttières, dallots, murs et cheminées dangereux, lampes électriques éteintes, etc., : 1499.

Cours visitées : 23,336.

Cours trouvées insalubres : 374.

Le comité des Règlements n'a pas chômé si l'on en juge par le nombre de règlements passés par le conseil depuis deux ans. Ils sont au nombre de douze : les numéros de 340 à 352.

Les principaux sont ceux établissant le parc Victoria, réglant la police de ce parc, et la vente des terrains déjà acquis pour le parc autour du marché St-Pierre, puis les règlements concernant l'enlèvement de la neige, imposant une taxe sur les compagnies de chemins de fer et décrétant l'élargissement de la rue de la Fabrique.

Le comité de l'Aqueduc a siégé 16 fois. Il a fait sept rapports au Conseil. Le contrat entre la Cité et la municipalité de Notre-Dame de Québec a été renouvelé pour cinq ans avec des conditions meilleures que l'ancien contrat.

Les travaux suivants ont été faits par le département de l'Aqueduc pendant les deux années 1896 à 1898.

L'eau et le drainage ont été introduits dans l'Avenue Parent, à St-Sauveur, et un tuyau de 6 pouces a été posé dans le lit de la rivière St-Charles pour alimenter un tuyau à l'eau de quatre pouces qui se rend jusqu'au centre du Parc Victoria.

La propriété appartenant à la Cité au Château d'Eau a été complètement réparée, les terrains nivelés, les souches et les roches enlevées, les bâtiments remis et peints à neuf, et des clôtures en fil de fer posées, des poteaux pour lampes et pavillons érigés. La chaussée a été rehaussée sur une longueur de 150 pieds, le tamis réparé, les entonnoirs renouvelés, une nouvelle maison pour chaloupes construite, le tout rendant l'endroit des plus attrayants pour les touristes.

Le Département a aussi, pendant l'année, introduit l'eau et le drainage dans 105 différentes bâtisses, plusieurs hydrants ont aussi été posés, et les tuyaux principaux de drainage ont été nettoyés dans les rues des parties basses de la ville, conséquemment les dommages pour inondation de caves ont été insignifiants.

Du comité de Santé je ne dirai qu'un mot et cela suffira à sa louange.

En 1889, Québec était bien mal noté dans les bulletins statistiques de la mortalité publiés par le gouvernement fédéral. Chose étrange, Québec avec son site incomparable, ses différences de niveau, l'abondance des eaux pures qui l'environnent, toutes choses qui devraient en faire un des endroits les plus salubres de l'univers, n'arrivait qu'à un rang inférieur dans la liste des villes du Dominion pour le pourcentage des décès.

Aujourd'hui, Québec est noté officiellement comme l'un des endroits où le pourcentage des décès est l'un des moindres parmi les cités canadiennes. Cela est dû d'un côté, au travail intelligent, énergique et persévérant du comité de Santé et de ceux qui sont chargés de veiller à la santé publique, mais aussi au bon vouloir de notre population qui se soumet avec la meilleure grâce du monde à toutes les exigences de la loi provinciale d'hygiène.

La Cité est maintenant pourvue d'un hôpital civique complet, aménagé pour recevoir à la fois soixante malades, et nous y avons terminé cette année l'installation d'un ameublement complet pour ce chiffre de malades.

Il est d'autres questions sur lesquelles s'est aussi exercé la sollicitude des membres du Conseil qui vient de fuir.

L'ÉBOULIS DE LA RUE CHAMPLAIN.

Le 30 juillet 1896, accompagné de plusieurs membres du Conseil, j'avais obtenu de l'honorable Premier Ministre du Canada une entrevue dans laquelle entr'autres sujets nous avions insisté pour obtenir le règlement des réclamations des victimes de l'éboulis de la rue Champlain, (1889) pendantes depuis sept ans. Le 14 août suivant (1896) je soumis au Conseil un mémoire à l'appui des demandes de ceux qui avaient souffert de l'éboulis. Le Conseil adopta unanimement ce rapport qui fut envoyé à Ottawa.

Je suis heureux de constater que le gouvernement a enfin fait droit aux sollicitations des malheureuses victimes de la catastrophe du 19 septembre 1889, rue Champlain. C'est une satisfaction pour nous de penser que l'indemnité versée au foyer de ses infortunés a pu alléger un peu leur misère.

LES LIGNES DE CHEMINS DE FER.

Je puis aussi dire que l'interminable dispute au sujet de la gare du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix, rue St Paul, est à la veille de se régler et que bientôt les milliers de voyageurs qui patronnent cette ligne de chemin de fer vont pouvoir enfin se rendre à une gare quelque peu décente sans courir de risques pour leur vie.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, que nous avons aplani le plus grand obstacle à l'élargissement de la rue de la Fabrique, maintenant assuré, en concluant avec l'Institut Canadien un arrangement avantageux aux deux parties, et qui du coup dote la Cité de Québec d'une bibliothèque publique gratuite installée dans l'Hôtel-de-Ville.

Et tout indique que nous avons comblé une lacune vivement ressentie, si l'on en juge par le nombre considérable de ceux qui, sans être membres de l'Institut, se prévalent cependant de l'avantage d'aller lire les journaux et consulter les livres.

Quant à la question du Parry Sound ou du Grand Nord j'en ai entretenu assez longuement le Conseil vendredi pour qu'il soit nécessaire pour moi d'y revenir. Je me contenterai de dire que je suis toujours disposé à entendre une cause et à la juger sur son seul mérite, mais on peut être sûr que lorsque je croirai devoir en mon âme et conscience prendre une position franchée pour sauvegarder les intérêts de la Cité, je serai inflexible.

Maintenant, Messieurs, permettez-moi de vous dire (je m'adresse surtout aux nouveaux membres du Conseil) qu'au milieu

de toutes ces préoccupations nous avons trouvé des heures moins sérieuses et plus agréables, comme des oasis fleuris au milieu de la nature aride des affaires d'une grande administration.

NOTRE HOTEL DE VILLE.

C'est ainsi qu'un jour nous avons siégé ici dans cette salle transformée par la présence des dames en une demeure enchantée. C'était l'inauguration solennelle des séances du Conseil dans le nouvel Hôtel-de-Ville, le 15 septembre 1896.

Une autre fois nous nous sommes laissés entraîner à fêter avec enthousiasme le soixantième anniversaire de l'avènement de Notre Très Gracieuse Souveraine au trône d'Angleterre. C'était ce jour-là grande fête au Parc Victoria, dont nous faisons l'inauguration solennelle au milieu d'un concours de peuple immense.

Un peu plus tard, encore au Parc Victoria, nous allions saluer le retour parmi nous du Très Honorable Sir Wilfrid Laurier revenant de sa tournée triomphale en Angleterre, et le même soir, les citoyens de Québec présentaient dans cette salle leurs hommages à Lady Laurier, en même temps qu'ils lui offraient un superbe témoignage de leur estime et de leur respect.

Une autre fois nous sommes allés à la prestation du serment de l'homme distingué qui est maintenant Lieutenant-gouverneur de la province de Québec et nous lui avons offert nos félicitations.

L'Hôtel de ville a ouvert toutes grandes ses portes hospitalières à une exposition de peintures faites par M. Wickenden : le Conseil national des femmes du Canada y a tenu des assemblées sous la présidence de Lady Aberdeen et plusieurs sociétés savantes ainsi que les associations ouvrières sont venues y tenir leurs conventions.

Enfin, ce qui est encore plus grave, un soir, cette chambre du Conseil où nous délibérons avec des figures toujours graves, s'est transformée en une brillante salle de bal, en l'honneur du Premier ministre actuel de cette province, et plus d'un membre du Conseil, sans excepter le maire, s'est laissé entraîner dans le tourbillon joyeux où les jolies danseuses leur faisaient oublier le moment de soulever la question d'ordre, ou de prendre le temps alloué aux orateurs.

Ceci m'amène naturellement à dire combien tous ensemble nous apprécions l'avantage d'avoir un Hôtel de ville convenable

où nous pouvons, sans rougir, offrir l'hospitalité à ceux qui visitent la cité de Champlain. Car nous pouvons tenir comme certain que le mouvement des touristes commencé sur Québec ne peut, au dire des connaisseurs, qu'aller en augmentant. A ces étrangers qui viennent de loin contempler la belle et grande nature et apprécier la richesse de nos antiquités et de nos souvenirs, nous devons être fiers de montrer Québec entrant résolument dans la voie du progrès, sans renoncer pour cela à garder sa parure de monuments et de choses antiques. A côté de nos superbes hôtels où ils retrouvent le confort de leur chez eux, nous devons leur ménager des rues et des places publiques bien entretenues.

Pour arriver à ce résultat, Messieurs, nous devons nous mettre à l'œuvre, étudier nos ressources et la manière de les employer de façon à donner à notre population tout ce qu'elle peut attendre d'une bonne administration inspirée par la sagesse et la prévoyance et guidée par une notion vraie de l'économie bien entendue.

Il nous faudra songer constamment à découvrir de nouvelles sources de revenus sans pressurer davantage nos contribuables ; chercher à attirer chez nous des entreprises nouvelles, encourager celles qui sont de nature à développer et agrandir notre commerce et notre industrie, et surtout ne pas nous engager dans des dépenses ou des responsabilités qui amoindriront notre crédit. Songez, Messieurs, que la dernière émission de nos débetures à 4 pour cent s'est vendue 104½.

Le temps n'est pas venu de vous faire un exposé financier. Cependant nous pouvons toujours constater ici :

1. Qu'à partir de l'exercice commençant le 1er mai 1895, nous avons toujours depuis équilibré et au-delà la dépense avec la recette ;

2. Que nous n'avons pas dépassé dans les dépenses les appropriations votées pour l'année dans chaque département ;

3. Que nous avons encaissé chaque année une somme au moins égale au montant approprié pour les dépenses de toute l'année.

Sans anticiper sur le secret que nous réserve le 30 avril prochain, je caresse l'espoir que le résultat de l'année courante sera aussi satisfaisant que celui des années passées.

Avec un budget bien équilibré, avec la perspective de réduire bientôt de \$18,000.00 par année le montant d'intérêts que nous avons à payer sur la dette convertie, et d'augmenter nos re-

cettes du montant que l'Electrique va bientôt commencer à verser dans notre caisse, nous pouvons envisager l'avenir avec confiance.

LES AMÉLIORATIONS A FAIRE

La législature nous a autorisés à dépenser cette année \$250,000.00 pour exécuter des travaux permanents dans nos rues. En faisant de suite les dépenses nécessaires dans nos rues principales d'abord nous allons les mettre en bon état de réparations par des travaux durables, et ce sera en fin de compte une véritable économie.

Nous allons pouvoir terminer l'ouverture, le prolongement ou l'élargissement de certaines rues dont le besoin se fait sentir depuis longtemps. Nous allons pouvoir mettre à l'étude de grands projets comme celui de prolonger l'Avenue St-Geneviève en passant à travers les fortifications, les champs de l'Anse, jusqu'aux Plaines d'Abraham, afin de constater si cette amélioration est praticable et si elle peut se faire sans encourir une dépense déraisonnable et trop forte pour nos moyens. Car ce serait un moyen d'ouvrir à la construction des résidences de luxe d'immenses terrains absolument improductifs au cœur même de la Cité, étant donné bien entendu que les autorités fédérales consentiraient à laisser faire une trouée dans l'enceinte fortifiée.

Un autre projet bien désirable c'est celui d'obtenir la propriété de Lord Mount Stephen, entre les rues Des Grisons, Mont Carmel, La porte, Avenue Ste-Geneviève pour agrandir le beau petit parc mieux connu sous le nom de Jardin du Fort, si apprécié des résidents du Cap et des touristes. J'ai justement appris hier qu'un riche syndicat est en pourparlers pour faire l'acquisition de la propriété de Lord Mount Stephen pour y construire dix-neuf logements de prix et qu'un capital de \$72,000.00 est déjà souscrit pour ce projet. Le conseil a déjà fait, à la suggestion du Très Honorable Sir Wilfrid Laurier, une demande de ce terrain à Lord Mount Stephen. Le Conseil a passé à cet effet une résolution qui lui a été transmise, mais nous n'avons pas encore reçu de réponse et l'on nous presse de renouveler nos démarches pour obtenir ce terrain pour l'agrandissement du Jardin du Fort.

On se plaint beaucoup et avec raison de ce que l'enlèvement de la neige des rues, des trottoirs et des toits se fait à toute heure du jour sans tenir compte des inconvénients et même des dangers qui en résultent pendant les heures où la circulation est la

plus considérable. Je suggère qu'un règlement soit préparé au plus tôt pour obvier à cette nuisance.

Nous aurons aussi à tenter de nouveaux efforts pour régler certaines questions pendantes depuis des années entre la cité et les gouvernements d'Ottawa et de Québec à propos de comptes de taxes d'eau, de trottoirs, etc., ainsi que des réclamations pour l'entretien des aliénés, des détenus dans les prisons, les écoles de réforme ou industrielles, les maisons de refuge, etc. Ces questions sont une source constante de démêlés et même de procès interminables, et il faudra en finir.

Nous avons réussi à faire diminuer dans une certaine mesure les taux d'assurance contre le feu dans certaines parties de la ville, et avec un peu de persévérance nous obtiendrons, j'en suis sûr, des taux plus raisonnables en raison de la protection de plus en plus grande dont nous jouissons contre les incendies.

LE MONUMENT CHAMPLAIN

Nous allons être appelés cette année à inaugurer un superbe monument à Champlain l'illustre fondateur de Québec. Des voix éloqu coastes vont redire la sagesse et la perspicacité qu'il déploya en choisissant le rocher de Stadacona pour en faire le centre et le boulevard des établissements français du nouveau monde. Ils rappelleront sans doute les étapes les plus marquantes de sa glorieuse carrière, cette affection profonde qu'il avait voué à Québec, cette sollicitude constante que vingt-sept années de luttas et d'épreuves ne purent lasser, cette foi robuste dans l'avenir brillant de son œuvre de prédilection, enfin, cette administration intègre, pleine de sagesse et de prévoyance et que nous pouvons prendre pour modèle.

Inspirons-nous, Messieurs, des beaux exemples que nous a légués notre fondateur, et nous serons sûrs de remplir fidèlement notre devoir comme mandataires de la cité de Québec.

Ce discours a été très applaudi.

MM. les échevins Boisvert, Drolet, Boulanger et Cook prirent la parole alternativement pour offrir leurs félicitations au Maire de Québec et lui souhaiter pour le futur autant de succès que par le passé.

Sur proposition de M. Reynolds, appuyé par M. Rancour, le Conseil fut alors ajourné à 8 jours.

DECES DE SON EMINENCE LE CARDINAL TASCHEREAU

Archevêché de Québec, 13 avril 1898.

A Son Honneur S. N. Parent,
Maire de Québec.

Monsieur le Maire,

Je suis chargé de vous annoncer officiellement, en votre qualité de Maire de Québec, la mort de l'Illustrissime et Eminentissime Cardinal E. A. Taschereau, du titre de Ste-Marie de la Victoire, Archevêque de Québec, arrivée hier soir et de vous informer en même temps que ses funérailles auront lieu, à la Basilique, mardi, 19 du courant à 9 heures.

Je vous prie de vouloir bien en donner avis à MM. les échevins de la Cité.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Maire,

Votre tout dévoué,

(Signé) C. A. MÂROIS, P. A.

CITÉ DE QUÉBEC, HÔTEL DE VILLE, CABINET DU MAIRE.

Québec, 13 avril 1898.

A Sa Grandeur Mgr Bégin,
Archevêque de Cyrène, etc., etc.

Monseigneur,

Je reçois à l'instant votre message m'apportant la triste nouvelle de la mort de Son Eminence le Cardinal Taschereau.

Je m'empresse de vous exprimer le chagrin que j'éprouve en voyant disparaître cette imposante et vénérable figure qui occupait une place si grande dans le respect et l'amour de la population de Québec.

La ville entière est plongée dans le deuil et le Conseil ne manquera pas d'exprimer hautement, dans sa prochaine séance, vendredi, à quel point les citoyens de Québec partagent la vive douleur de Votre Grandeur, de l'épiscopat et du clergé.

Car le nom du Cardinal Taschereau a brillé parmi nous d'un vif éclat, soit que l'on admire en Lui le prêtre modèle, le théologien renommé, l'Evêque illustre, jugé digne des honneurs de la pourpre romaine, ou le grand citoyen qui a consacré à l'éducation de notre jeunesse les plus belles années de sa vie, s'est identifié avec les intérêts de notre ville, a pris sa part de nos joies et de nos épreuves civiques, et dont le patriotisme éclairé a imprimé à la grande œuvre de la colonisation et du développement de notre territoire un mouvement de progrès sans précédent dans la région de Québec.

Que Votre Grandeur veuille bien agréer mes plus sincères condoléances dans ce deuil national qui affecte plus particulièrement l'église métropolitaine de Québec, dont vous devenez le chef et le pasteur, et veuillez croire à l'entier dévouement de votre très humble et obéissant serviteur,

S. N. PARENT.

Maire de Québec.

SÉANCE DU CONSEIL DE VILLE

Vendredi, 15 avril 1898-

Lu une lettre de Mgr Marois, informant officiellement Son Honneur le Maire et les échevins du décès de Son Eminence le Cardinal Taschereau, et aussi que les funérailles auront lieu mardi, le 19 avril courant.

Ordonné que la dite lettre reste sur la table.

La question étant sur la lettre de faire part de Mgr Marois, informant le Conseil du décès de Son Eminence le Cardinal Taschereau :

M. l'échevin Boisvert, secondé par M. l'échevin Blouin, a proposé et il a été résolu :

Que ce Conseil, se faisant l'interprète du sentiment public de cette ville, désire consigner dans ses annales le profond chagrin qu'ont ressenti tous ses membres et tous les citoyens en apprenant la nouvelle de la mort de l'illustre et Vénérable Archevêque de Québec, Son Eminence le Cardinal Taschereau.

MM. les échevins Boulanger, Madden et Tanguay, secondés par MM. les échevins Duchaine et Turcot, ont proposé et il a été résolu :

Que le Conseil de la Cité de Québec a apprié avec douleur la mort d'un des plus grand citoyens de ce pays, le Cardinal Taschereau.

Que ce Conseil participe au deuil qui frappe le pays en général, et Québec en particulier par la disparition de cette noble figure.

M. l'échevin Lavery, secondé par M. l'échevin Turcot a proposé et il a été résolu :

Que ce Conseil se plait à rendre témoignage aux éclatants services qu'a rendus à notre ville, à notre province, au pays tout entier, l'Eminent Cardinal Archevêque dont la laborieuse carrière a été consacrée tout entière au service de la religion et de la patrie.

M. l'échevin Roy, secondé par M. l'échevin Drouin a proposé et il a été résolu :

Que ce Conseil évoque avec admiration la grande figure de l'homme distingué qui, après avoir conquis la renommée de savant et d'illustre théologien, a consacré les plus belles années de sa vie à l'éducation de notre jeunesse, d'abord au Séminaire de Québec, puis à l'Université Laval dont il a été un des fondateurs et qui tous deux le réclament comme leur gloire, faisant ainsi briller d'un plus vif éclat au front de la Cité de Champlain l'auréole de la science et la couronne des lettres, des beaux-arts, et de toutes les nobles conquêtes de l'esprit, dans le domaine des connaissances humaines.

M. l'échevin Tanguay, secondé par M. l'échevin Norris, a proposé et il a été résolu :

Que ce Conseil rappelle avec orgueil la part que le regretté défunt a prise pendant les années qu'il a passées à Québec, à toutes nos joies et à toutes nos épreuves civiques, honorant de sa présence nos assemblées de citoyens et nos démonstrations publiques, aux jours de nos réjouissances et au lendemain de nos grandes calamités, et qui ne fut étranger à rien de ce qui pouvait contribuer à l'avancement et au progrès de la Cité.

M. l'échevin Cantin, secondé par M. l'échevin Hearn, a proposé et il a été résolu :

Que ce Conseil rend hommage à la sainte et pieuse carrière du prêtre, à l'administration énergique et féconde de l'Archevêque, qui, ferme soutien et lumière de son Église, sut en même temps par sa tolérance et sa mansuétude évangéliques conquérir et garder jusqu'à la fin le respect et l'estime des représentants de toutes les dénominations religieuses établies parmi nous.

M. l'échevin Rioux, secondé par M. l'échevin Côté, (St-Sauveur) a proposé et il a été résolu :

Que ce Conseil rappelle enfin avec une légitime fierté que c'est à ce fils glorieux de la patrie canadienne que la cité de Québec doit l'honneur insigne d'avoir vu resplendir dans nos murs pour la première fois dans notre pays le lustre éclatant de la pourpre romaine.

M. l'échevin Drolet, secondé par M. l'échevin Rochette, a proposé et il a été résolu :

Que ce Conseil offre ses plus sincères condoléances à Sa Grandeur Mgr Bégin, administrateur de l'Archidiocèse de Québec, successeur du regretté défunt, et représentant autorisé de sa famille religieuse, de l'épiscopat et du clergé.

M. l'échevin Dussault, secondé par M. l'échevin Trépanier a proposé et il a été résolu :

Que pour rendre hommage à la mémoire de Son Eminence le Cardinal Taschereau ce Conseil assiste en corps à la translation des restes mortels de l'illustre défunt lundi, le dix-huit d'avril courant, à trois heures de l'après-midi, et à la messe solennelle de " Requiem " à la Basilique, mardi, le dix-neuf d'avril courant, à neuf heures précises du matin.

M. l'échevin Vincent, secondé par M. l'échevin Tanguay, a proposé et il a été résolu :

Que ces résolutions soient publiées dans les journaux et que copie en soit transmise à Sa Grandeur Mgr Bégin.

M. l'échevin Tessier, secondé par M. l'échevin Drouin, a proposé et il a été résolu :

Que par respect pour la mémoire de Son Eminence le Cardinal Taschereau ce Conseil s'ajourne maintenant à mardi, le dix-neuf d'avril courant.

Le Conseil s'est alors ajourné. Ajourné.

CITÉ DE QUÉBEC, CABINET DU MAIRE, HÔTEL DE VILLE.

Québec, 16 avril 1898.

A Sa Grandeur Mgr Bégin,
Archevêque de Québec.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Grandeur, avec la présente, une copie des résolutions adoptées hier soir à l'unanimité par le Conseil de Ville de Québec, à l'occasion de la mort de Son Eminence le Cardinal Taschereau.

Je prie Votre Grandeur d'accepter de nouveau l'expression de mes respectueuses condoléances et de mes profondes sympathies, tant personnellement qu'au nom du Conseil de Ville et des citoyens de Québec.

Et, comme l'institution divine, dont vous devenez le représentant autorisé parmi nous, ne meurt point, vous me permettez, j'en suis sûr, de vous offrir dès maintenant les vœux que je forme pour que Votre Grandeur ait longue vie, bonheur et prospérité dans les hautes fonctions dont vous êtes maintenant revêtu, comme chef de l'Eglise catholique dans cet archidiocèse, et comme successeur de l'homme illustre qui vous avait choisi et désigné lui-même pour gouverner l'Eglise métropolitaine de Québec, d'où sont sortis plus de cent diocèses catholiques romains du continent d'Amérique.

Agrérez l'expression de mes meilleurs souhaits et veuillez me croire,

De Votre Grandeur,
le très humble et obéissant serviteur,

S. N. PARENT,
Maire de Québec.

Archevêché de Québec, 23 avril 1898.

A Son Honneur l'hon. S. N. Parent, Maire de Québec.

Monsieur le Maire,

Je suis chargé par Monseigneur l'Archevêque de Québec de vous offrir, ainsi qu'aux membres du Conseil Municipal ses plus sincères remerciements pour l'hommage que vous avez rendu à la mémoire de son vénérable prédécesseur à l'occasion de ses funérailles. Les témoignages de respect que le Conseil Municipal de Québec et son digne Président se sont empressés de donner ne peuvent manquer d'être vivement appréciés par tous les catholiques de la Province surtout par ceux de la ville de Québec, et méritent bien toute leur reconnaissance, comme elle vous assure celle de Sa Grandeur dont je suis heureux d'être en ce moment l'organe auprès de vous.

Veuillez recevoir l'expression des sentiments respectueux avec lesquels

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Maire,

Votre très humble serviteur,

(Signé) B. PH. GARNEAU, Ptre.

Secrétaire.

INVESTITURE DE
SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L. N. BEGIN

COMME ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

20 AVRIL 1898.

Compte-rendu de l'Événement.

La prise de possession du siège archiépiscopal de Québec par Sa Grandeur Mgr Bégin a donné lieu le 20 avril 1898, à l'une des plus brillantes et des plus solennelles démonstrations auxquelles la vieille cité de Champlain ait jamais été conviée. La présence d'un grand nombre d'archevêques et d'évêques, du représentant de Sa Majesté la Reine en cette province, de trois à quatre cents membres du clergé, des hauts dignitaires civils et militaires, des chargés d'affaires de plusieurs nations; la foule immense qui encombrait la Basilique; les splendides et élégantes décorations; l'excellente musique qui résonnait dans la profondeur de la voûte et dans le sanctuaire; les flots de lumières variées qui scintillaient au-dessus du maître autel; tout concourait pour imprimer à cette fête religieuse un cachet de grandeur et d'éclat incomparables.

Dans le chœur, on remarquait NN. SS. les archevêques Duhamel, Langevin et Bruchési, et les évêques Laflèche, Gravel, Blais, Labrecque, Macdonell, de Charlottetown, I. P. E., les coadjuteurs Decelles, de St-Hyacinthe, Legal, O. M. I., de St-Albert, Grouard, vicaire apostolique d'Arthabaska, les Grands vicaires Thibaudiers et Suzor, de Nicolet, Leclerc, de la Malbaie, les supérieurs des séminaires de Nicolet, de Trois-Rivières, de St-Hyacinthe, de Chicoutimi, des collèges de Ste-Anne, de Lévis, Mgr Marois, Mgr Hamel, Mgr Paquet, Mgr Laflamme, Mgr Têtu, Mgr Gagnon et Mgr Guay, et trois à quatre cents prêtres.

Dans le bas-chœur, tous les échevins de la cité.

Près de la balustrade, en avant des bancs, Son Honneur le lieutenant-gouverneur Jetté, Mme et Mlle Jetté, Sir L. N. Casault, Sir Hector Langevin, Son Honneur le Maire Parent accompagné de M. Chouinard, Greffier la cité, les honorables

MM. Marchand, Shehyn, Dechène, Duffy, M. Tessier, orateur de l'Assemblée Législative; l'honorable juge Routhier et Mme Routhier, l'honorable M. Chapais, et Mme Chapais, l'hon. M. Garneau, l'hon. M. V. W. Larue, M. Kleczkowski, consul général de France, M. Fréchette, consul d'Espagne, le colonel Henry, consul des Etats-Unis, M. N. Levasseur, consul du Brésil, M. Buys, vice-consul de la Hollande, J. A. Charlebois, faisant fonctions de notaire apostolique, M. Carbray, M. P. P., les lieutenants-colonels Roy et Évanturel, MM. Wickenden, H. Verret, Chaperon, le major Sheppard, MM. I. N. Belleau, C. R., Ed. Couture, Eus. Belleau, avocat, J. A. Dumontier, notaire, C. Darveau, avocat, Dr Lacerte, O. Audet, notaire, Emile Gelly, avocat, E. T. D. Chambers, du *Chronicle*, L. J. Demers, de l'*Événement*, H. Chassé, de l'*Avant-Garde*, C. E. Rouleau, du *Courrier du Canada* et plusieurs autres représentants de journaux.

De riches banderoles rouges ornaient le sanctuaire, les galeries et le jubé de l'orgue. Sur les tentures de la frise du sanctuaire, on lisait les inscriptions suivantes en lettres dorées, du côté de l'épître :

“ Benedictus qui venit in nomine Domini,” et du côté de l'Évangile : “ Talis enim decebat ut nobis esset pontifex.” Les galeries portaient les inscriptions, à droite : “ Jam laetus quia vidi faciem tuam et superstitem te reliqui,” et à gauche : “ Ecce constituit reliqui faciem super gentem ut sedifices et plantes,” sur le jubé de l'orgue, on lisait : “ Salus nostra in manu tua est.”

L'illumination du sanctuaire présentait un coup d'œil pour ainsi dire féerique ; il n'y a rien de plus grandiose que ces jets de lumières multicolores qui dominent le maître autel et le font paraître comme un astre resplendissant. Au centre du chœur, et à une quinzaine de pieds de hauteur, une inscription, écrite en lettres de feu, couleur dorée offrait aux regards des fidèles ces belles paroles : “ Post multos annos, coelum !”

La cérémonie commença par une procession du clergé suivi des archevêques et évêques, dans la Basilique ; Sa Grandeur Mgr Bégin, revêtu de ses ornements pontificaux, fermait la marche. M. le curé Faguy remplissait les fonctions d'archiprêtre ; le Rév. M. Gauvreau, curé de St. Roch, faisait l'office de diacre, et le Rév. M. Demers, curé de St-Jean-Baptiste, celui de sous-diacre ; M. l'abbé Arsenault agissait comme maître des cérémonies.

En entrant dans la Basilique. Sa Grandeur Mgr Bégin s'arrêta, ainsi que toute la procession, et M. l'abbé Garneau secrétaire lui donna lecture de la bulle pontificale qui l'appelle à succéder à Son Eminence le cardinal Taschereau sur le siège archiepiscopal de Québec. La procession se remet ensuite en marche au chant sublime du "Te Deum."

Arrivé à l'autel, Sa Grandeur Mgr l'archevêque Bégin fait une prière, et aussitôt après NN. SS. les archevêques Duhamel et Bruchési viennent saluer le nouvel archevêque de Québec et le conduire à son trône.

C'est alors qu'à lieu l'imposante cérémonie de l'obédience du clergé de l'archidiocèse au nouvel archevêque de Québec. Il n'y a rien de plus émouvant et de plus solennel que ce défilé de tant de prêtres, vieux et jeunes, grands vicaires et curés, chapelains et vicaires, qui viennent tour à tour s'agenouiller devant leur premier pasteur et lui promettre obéissance amour et fidélité.

Sa Grandeur donne aussitôt sa bénédiction au clergé et au peuple.

Cette cérémonie est suivie immédiatement de la présentation des adresses.

Adresse présentée par Son Honneur le Maire et le Conseil de Ville au nom des citoyens de Québec, le 19 avril 1898.

A Sa Grandeur Mgr Bégin, Archevêque de Québec.

Monseigneur,

Dans les beaux jours de la monarchie française, quand les restes mortels d'un roi étaient descendus sous les voûtes sépulcrales de l'antique abbaye de St-Denys, un héraut d'armes brandissant l'oriflamme de France proclamait l'héritier du trône en s'écriant : "Le Roi est mort ! vive le Roi !"

Si l'illustre défunt avait porté avec honneur le sceptre et la couronne, s'il emportait avec lui les regrets universels, tout ce peuple assemblé pour lui rendre les suprêmes honneurs était vraiment en deuil, et tous les cœurs étaient attristés par les derniers sons lugubres des glas funéraires. Mais, en entendant ce cri, ils ressentaient tout à coup comme un choc électrique : car un rayon d'espérance avait lui à tous ces yeux voilés de larmes : c'était l'image de la patrie toujours vivante, immor-

telle, qui apparaissait aux regards de tous dans la personne sacrée de celui qui allait ceindre la couronne de Charlemagne et de St-Louis.

Et tous rentraient au foyer le cœur rempli du souvenir de celui qui était parti, mais aussi plein d'espérance dans les brillantes promesses d'avenir de celui qui recueillait ce glorieux héritage.

Nos yeux, Monseigneur, ont pu contempler dans Québec comme un reflet des pompes royales tant de fois célébrées à St-Denys.

Nous avons vu les restes mortels d'un saint Pontife porté à sa dernière demeure, au milieu des larmes de tout son peuple ; nous avons vu tous les fronts s'incliner avec respect au passage de tout ce qui restait de celui qui fut vraiment parmi nous comme un roi, surtout depuis le jour où le Chef de l'Eglise couronna sa noble tête en la revêtant de la pourpre romaine, véritable insigne de la royauté.

En effet, n'avait-il pas vraiment un cœur de roi et n'était-il pas digne d'être un jour porté sur le pavois royal, aux acclamations de son pays, ce vaillant soldat, ce généreux lèveite, qui, à vingt-sept ans, de son plein gré, s'en allait joyeusement affronter la mort, pour porter les secours de son ministère sacré aux enfants exilés de la malheureuse Irlande mourant par milliers sur la plage inhospitalière de la Grosse Ile ?

N'était-il pas de l'aveu de tous, vraiment un roi, par la supériorité des dons de l'intelligence, par le savoir, par l'incomparable dignité répandue dans toute sa personne, par la sagesse et la droiture de son jugement, par la prudence et la maturité qu'il apportait dans toutes les actions de sa vie ? N'était-il pas vraiment un roi par le calme et la sérénité de sa pensée, par ses aptitudes extraordinaires pour les affaires les plus difficiles, par la largeur et la clairvoyance de son esprit, par la trempe énergique de son caractère, toutes qualités maîtresses qui l'ont fait briller au premier rang, et lui ont permis de mener de front tant d'œuvres importantes qu'il a su conduire à bonne fin ?

Et n'est-elle pas vraiment royale aussi cette vénérable basilique de Notre-Dame de Québec, témoin parlant des fastes de notre histoire, superbe mausolée où repose le premier cardinal canadien, entouré des cendres de nos évêques et de tout ce qu'il y eut de plus illustre dans l'Eglise et dans l'Etat ?

Mais au milieu de l'émotion profonde que nous ressentions en voyant disparaître ce cercueil, quand nos lèvres émues ache-

vaient les dernières prières, nous avons éprouvé comme un adoucissement à notre chagrin, en songeant que celui que nous pleurons ne nous était pas ravi tout entier.

A l'exemple de nos ancêtres de France à St-Denys nous nous sommes souvenus que la religion immortelle, comme la patrie, suscite les pontifes à l'instar des rois, qu'elle les fait surgir pour ainsi dire sur des tombes à peine fermées, pour en faire les pasteurs des peuples et leur faire conduire les âmes comme les nations à l'accomplissement de leurs destinées.

Et maintenant que celui qui fut l'Illustrissime et Révérendissime Cardinal Taschereau nous a quittés pour aller à sa récompense, et que nous, le Maire et le Conseil de ville de Québec, interprètes de toutes les races et de toutes les croyances religieuses établies dans notre cité, nous sommes ici réunis auprès de Votre Grandeur pour saluer dans Votre personne le représentant d'une autorité reconnue et respectée de tous, celui que son cœur avait choisi pour continuer son œuvre de paix et de miséricorde, voilà que nous ne pouvons nous défendre de parler encore de lui, comme pour démontrer davantage que son nom et sa mémoire vivront à l'égal des plus beaux noms de notre histoire.

Vous l'avez aimé, Monseigneur, et nous savons qu'en faisant devant Vous son éloge au milieu de cette fête, nous répondons au vœu de Votre cœur.

Nous sommes venus Vous offrir la bienvenue en Votre qualité de premier Pasteur des catholiques romains de cet Archidiocèse et vous souhaiter longue vie, bonheur et prospérité.

C'est pour nous un devoir d'autant plus agréable que, depuis longtemps, Vous avez acquis parmi nous droit de cité par Votre longue résidence, par Vos travaux distingués dans le domaine de la théologie et des lettres.

Comme Votre illustre prédécesseur, Vous avez commencé par consacrer les plus belles années de Votre vie à l'enseignement, à l'œuvre de l'éducation, et Vous avez professé la science dans ce qu'elle a de plus élevé. Comme lui aussi, Vous avez proclamé et défendu les doctrines de l'Église romaine avec fermeté mais avec douceur, et Vous avez ainsi conquis le respect et la considération de tous ceux qui ne partagent pas Vos croyances religieuses.

Dans ce pays composé de races différentes, appartenant à des dénominations religieuses diverses, mais profondément chrétiennes et imbuës d'une civilisation basée sur le respect de la loi,

de la morale et des préceptes évangéliques, nous sommes fiers de dire que les autorités constituées sont toujours d'accord pour travailler à l'avancement moral et matériel de la population.

Votre Grandeur peut compter sur cet harmonieux concours de toutes les volontés, qui est la plus sûre garantie de la stabilité de nos institutions et le gage assuré du développement pacifique de notre vie nationale.

Nos vœux vous accompagnent, Monseigneur, en ce jour solennel où vous prenez possession du trône épiscopal de Québec, sanctifié par les vertus de Mgr de Laval, illustré par les travaux apostoliques de Mgr de St-Vallier, par l'héroïque dévouement de Mgr de Pourroy de l'Auberivière et par tant d'autres prélats qui furent non seulement des modèles de vertu, mais aussi de grands citoyens, témoins : Mgr de Pontbriand à l'âme si française, si remplie du plus pur patriotisme, et dont le cœur se brisa le jour où il voit s'accomplir le désastre qui engloutit au Canada la fortune de la France, sa patrie bien-aimée : témoin encore Mgr Plessis, le grand évêque, le pasteur vigilant, brûlant de zèle, qui se constitue l'intrépide défenseur de nos droits auprès de la couronne d'Angleterre. Qu'ils sont bien les nobles précurseurs de celui que nous avons déposé hier dans sa tombe, enveloppé dans le linceuil éelatant de la pourpre romaine, ce suprême honneur dont lui sont redevables l'Eglise de Québec qui lui fut si chère et le Canada qu'il a tant aimé !

A l'exemple des vénérables représentants de l'Episcopat ici présents et en union avec Votre clergé, nous répétons à notre tour le souhait antique : *Ad multos annos.*

SÉANCE DU CONSEIL DE VILLE

Mardi, 26 avril 1898.

Lu une lettre du Rév. B. Ph. Garneau, secrétaire de l'archidiocèse de Québec, remerciant Son Honneur le Maire et les membres du Conseil, pour l'hommage qu'ils ont rendu à la mémoire de son prédécesseur lors de ses funérailles et à lui même, à l'occasion de son investiture comme archevêque de Québec, laquelle est comme suit :

CITÉ DE QUÉBEC, HÔTEL DE VILLE

Québec, 27 avril 1898.

Révérénd Monsieur B. Ph. Garneau, prêtre,
Secrétaire de l'Archidiocèse de Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 23 du courant transmettant au Conseil les remerciements de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Québec pour la part que le Maire et le Conseil ont prise aux funérailles du vénérable et regretté Cardinal Taschereau, et aussi à la cérémonie de l'investiture de Monseigneur Bégin comme Archevêque de Québec. Le Conseil a reçu votre lettre avec la plus vive satisfaction et l'a traitée avec toute la haute considération qu'elle mérite. Elle a été inscrite à l'ordre du jour.

J'ai l'honneur de vous transmettre copie de la résolution qui a été adoptée à l'unanimité hier soir ordonnant que votre lettre ait une mention spéciale au procès-verbal, et que l'adresse des citoyens à Sa Grandeur Monseigneur Bégin soit écrite au procès-verbal pour former partie des archives de la cité, et qu'une copie enluminée de la dite adresse soit offerte à Sa Grandeur pour graver davantage le souvenir des imposantes démonstrations dont notre cité a été le témoin.

Je vous prie, Monsieur le Secrétaire, de transmettre à Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque l'expression de mon profond respect et de me croire,

Votre très obéissant serviteur,

S. N. PARENT,
Maire de Québec.

Ordonné que la dite lettre reste sur la table pour être prise en considération, ce soir, comme ordre du jour.

La question étant sur la lettre du Rév. M. B. Ph. Garneau, Prêtre, secrétaire de l'Archidiocèse de Québec. M. l'échevin Lavery, secondé par M. l'échevin Vincent a proposé et il a été résolu :

Qu'une mention spéciale soit faite au procès-verbal de cette séance de la lettre du Rév. M. B. Ph. Garneau, Prêtre, secré-

taire de l'Archidiocèse de Québec, transmettant au Conseil de ville les remerciements de Sa Grandeur Mgr Bégin, archevêque de Québec pour la part marquante que ce Conseil a joué aux imposantes cérémonies des funérailles du vénérable et regretté Cardinal Taschereau, et aussi de l'investiture de Sa Grandeur Mgr Bégin comme archevêque de Québec.

Résolu, — Que ce Conseil ordonne que l'adresse de félicitations présentée mercredi dernier, le 20 d'avril courant, (1898) par Son Honneur le Maire et les échevins de la cité au nom des citoyens de Québec, à Sa Grandeur Mgr Louis Nazaire Bégin, à l'occasion de son investiture comme archevêque de Québec, et successeur du regretté Cardinal Taschereau, soit consignée au long dans le procès-verbal de la séance de ce soir pour en garder mémoire et pour former partie des archives de la Cité et qu'une copie enluminée de la dite adresse dans les deux langues anglaise et française soit préparée et transmise à Sa Grandeur Mgr Bégin.

L'adresse ci-dessus à Mgr Bégin, a été enluminée par les Dames Religieuses du Bon Pasteur de Québec. Dans moins d'un mois elles sont parvenues à faire un superbe travail.

L'adresse est sur parchemin est encadrée de 117 médaillons, ornés dont chacun porte le nom et la date d'érection de l'un des 117 archidiocèses, diocèses, vicariats apostoliques, préfectures apostoliques, qui se partagent aujourd'hui l'immense territoire autrefois soumis à la juridiction de l'évêque de Québec, c'est-à-dire toute l'Amérique Septentrionale jusqu'à la limite Sud des Etats-Unis d'Amérique, en excluant toutefois la Californie alors confiée aux Jésuites.

Voici en quels termes Monseigneur Bégin dans une lettre lue à la séance du Conseil tenue le 27 mai 1898, a bien voulu accuser réception de cette adresse ainsi enluminée.

Québec, le 27 mai 1898.

A Son Honneur l'Hon. S. N. Parent, Maire de Québec.

Monsieur le Maire,

Je vous ai déjà exprimé les sentiments de reconnaissance que j'ai éprouvés en entendant lire la magnifique adresse que vous m'avez présentée à l'occasion de mon intronisation comme Archevêque de Québec. Cette adresse, admirable de pensée et de style, restera comme un témoignage de vos bienveillantes dispositions envers l'Eglise que vous considérez si justement

comme la gardienne incorruptible de la foi du peuple, et la promotrice zélée et ardente de tous ses intérêts spirituels et temporels.

Vous avez parfaitement réussi à illustrer la merveilleuse fécondité de l'Eglise de Québec en groupant autour d'elle les noms des 117 Eglises sorties de son sein et lui formant la plus belle des couronnes. En jetant les yeux sur votre adresse si parfaitement enluminée par les excellentes Sœurs du Bon-Pasteur, les paroles du Prophète se pressent sur nos lèvres pour les appliquer à notre jeune Eglise déjà mère de tant d'autres : Levez vos yeux et regardez autour de vous. Tous ceux que vous voyez assemblés ici, viennent pour vous ; vos fils viendront de bien loin, et vos filles viendront vous trouver de tous côtés.

L'éclat que vous avez donné aux hommages que nous avons rendus à votre vénéré Cardinal et à la cérémonie de mon intronisation n'est pas resté inaperçu. Monsieur le Maire, on n'a pas non plus laissé nos cœurs sans émotion et sans reconnaissance. Ce sont les deux pouvoirs religieux et civil se donnant la main sur la tombe d'un Prince vénéré de l'Eglise et d'un grand citoyen, comme ils sont toujours disposés à le faire pour le bien de l'Eglise du Christ et pour la gloire de la Patrie bien-aimée.

Veillez, Monsieur le Maire, en agréer toute ma reconnaissance avec l'hommage de mon sincère dévouement.

(Signé) L. N., Arch. de Québec.

pro-
em-

euse
les
plus
e si
Bon-
vres
cant
ous
fils
de

ons
tro-
n'a
ais-
ant
un
our
trie

uis-

